



AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°12-2021-072

PUBLIÉ LE 28 MAI 2021

Sommaire

DDFIP /

12-2021-05-04-00002 - Délégations générales et spéciales - Trésorerie de Rodez. (3 pages) Page 3

DDT12 / Service Biodiversité, Eau et Forêt

12-2021-05-28-00001 - Autorisations de chasser le chevreuil dès le 1er juin 2021 (8 pages) Page 7

Direction Départementale Emploi Travail Solidarité Protection des Populations / Secrétariat du directeur et du directeur adjoint

12-2021-05-27-00001 - Agrément d'un centre de rassemblement d'animaux vivants pour les mouvements d'animaux sur le territoire national. (2 pages) Page 16

12-2021-05-27-00002 - Attribution de l'habilitation sanitaire à Madame MAISON Aurélie (2 pages) Page 19

Direction Interdépartementale des Routes du Sud-Ouest / District Est

12-2021-05-27-00003 - RN 88??Réfection de chaussée??Neutralisation de voie de gauche (3 pages) Page 22

Préfecture Aveyron / Direction de la Citoyennete et de la legalite

12-2021-05-21-00006 - Arrêté portant autorisation de changement de lieux de certains bureaux de vote pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 (13 pages) Page 26

Préfecture Aveyron / Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial

12-2021-05-28-00002 - Délégation de signature à M. Guillaume RAYMOND, sous-préfet de Villefranche-de-Rouergue (2 pages) Page 40

DDFIP

12-2021-05-04-00002

Délégations générales et spéciales - Trésorerie de
Rodez.

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

A Rodez, le 04/05/2021,

TRÉSORERIE DE RODEZ
8 RUE FAUBOURG LO BARRI
CS 73132
12031 RODEZ CEDEX 9

Le Responsable de la trésorerie de
RODEZ

à

Mel : t012017@dgfip.finances.gouv.fr
Tél: 05.65.67.82.20

Madame la Directrice Départementale
des Finances publiques de l'Aveyron

I - DELEGATIONS GENERALES

Signatures et paraphes

LC signé	M. Laure CAMARET reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seule et concurremment avec moi tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, en particulier les déclarations de créances dans les procédures collectives d'apurement de passif.
NG signé	M. Noël GUILLEMIN reçoit les mêmes pouvoirs, en particulier de signer les déclarations de créances dans les procédures collectives d'apurement de passif.
MR signé	M. Monique RAYNAL reçoit les mêmes pouvoirs, en particulier de signer les déclarations de créances dans les procédures collectives d'apurement de passif à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de moi-même, de M. GUILLEMIN ou de Mme CAMARET sans toutefois que l'absence ou l'empêchement soit opposable aux tiers.

II - DELEGATIONS SPECIALES

A-CAISSE - COURRIER

N LG signé	Mme LE GUEN Nadine, Mme Monique GAILLARD Reçoivent pouvoir, avec faculté d'agir séparément : <ul style="list-style-type: none">- de signer les demandes d'approvisionnement et de dégagement de numéraire auprès de la Poste ou de la Banque de France (1)- de signer les quittances PIE
------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	- de me représenter auprès de la Poste (accusés réception, retrait du courrier)
CD signé	M. CASTELBOU Didier Reçoit pouvoir, avec faculté d'agir séparément : - de signer les demandes d'approvisionnement et de dégagement de numéraire auprès de la Poste ou de la Banque de France (1) - de signer les quittances PIE - de me représenter auprès de la Poste (accusés réception, retrait du courrier)

RF signé CG signé TV signé	Mme Roselyne FABRE, Mme Chrystel GARRIGOU, M. Thibaud VALENCAK Reçoivent pouvoir, avec faculté d'agir séparément : - de signer les demandes d'approvisionnement et de dégagement de numéraire auprès de la Poste ou de la Banque de France (1) - de signer les quittances PIE - de me représenter auprès de la Poste (accusés réception, retrait du courrier)
----------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

B - RECOUVREMENT DES AMENDES ET DES PRODUITS DIVERS DE L'ETAT

MG signé DG signé	Mme Monique GAILLARD et M. Didier CASTELBOU Reçoivent pouvoir, avec faculté d'agir séparément : - de signer les délais de paiement dans la limite d'un seuil et d'une durée fixés par le chef de poste - de signer les demandes de renseignements - de signer les bordereaux d'envoi et accusés de réception
----------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

C - RECOUVREMENT DES PRODUITS DES COLLECTIVITES LOCALES

J-C G signé MG signé CG signé	M. Jean-Charles GARRIGUES, Mme Monique GAILLARD, Mme Chrystel GARRIGOU Reçoivent pouvoir, avec faculté d'agir séparément: - de signer les délais de paiement dans la limite d'un seuil (1000€) et d'une durée (6 mois) fixés par le chef de poste - de signer les demandes de renseignements ; - de signer les actes de poursuites : avis de mise en demeure, saisies - de signer les SATD, les mainlevées de SATD - de signer les déclarations de créances dans les procédures collectives d'apurement de passif - de signer les bordereaux d'envoi et accusés réception
-------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

N LG signé	Mme Nadine LE GUEN Reçoit pouvoir, avec faculté d'agir séparément: - de signer les délais de paiement dans la limite d'un seuil (1000€) et d'une durée (6 mois) fixés par le chef de poste - de signer les demandes de renseignements ;
------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	<ul style="list-style-type: none"> - de signer les actes de poursuites : avis de mise en demeure, saisies - de signer les SATD, les mainlevées de SATD - de signer les déclarations de créances dans les procédures collectives d'apurement de passif - de signer les bordereaux d'envoi et accusés réception
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

D – COLLECTIVITES LOCALES

MG signé DC signé N LG signé RF signé TV signé	Mme Monique GAILLARD, M. CASTELBOU Didier, Mme Nadine LE GUEN, Mme Roselyne FABRE, Thibaud VALENCAK Reçoivent pouvoir, avec faculté d'agir séparément: <ul style="list-style-type: none"> - de signer les ordres de paiement (TVA, EV, oppositions et retenues sur salaires...), - de signer les rejets de mandats et de titres de recettes, - de signer les réponses aux élus relatives aux opérations de visa (rejets de mandats, insuffisance de pièces...), - de signer les bordereaux d'envoi et les accusés de réception
------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le Trésorier,

signé

Stéphane SOULAGE

DDT12

12-2021-05-28-00001

Autorisations de chasser le chevreuil dès le 1er
juin 2021



**SERVICE BIODIVERSITÉ, EAU ET FORÊT
Unité milieu naturel biodiversité et forêt**

Arrêté n°

du 28 mai 2021

Relatif aux autorisations de chasser le chevreuil dès le 1^{er} juin 2021

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

Vu l'article R. 424-8 du code de l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 août 2020 portant délégation de signature à M. Joël FRAYSSE, Directeur départemental des territoires de l'Aveyron,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2020 portant subdélégations de signature de M. Joël FRAYSSE, directeur départemental des territoires de l'Aveyron, aux agents placés sous son autorité,

Considérant que l'article R425-8 du code de l'environnement modifié par un décret du 23 décembre 2019 a confié au président de la fédération des chasseurs la notification des plans de chasse individuels,

Considérant que l'article R424-8 du code de l'environnement indique que le chevreuil ne peut être chassé à partir du 1^{er} juin qu'après autorisation préfectorale délivrée au détenteur du droit de chasse,

Considérant la liste des 534 bénéficiaires de plans de chasse individuels au chevreuil en « tirs d'été », adressée le 27 mai 2021 par la fédération des chasseurs de l'Aveyron,

Sur proposition du directeur départemental des territoires de l'Aveyron.

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Les bénéficiaires de décisions d'attribution de plans de chasse au chevreuil, listés dans l'annexe jointe, sont autorisés à chasser le chevreuil, dès le 1^{er} juin 2021, dans le respect du nombre d'attributions en « tirs d'été »

Rappels :

- avant la date d'ouverture générale, le chevreuil ne peut être chassé qu'à l'affût ou à l'approche (article R424-8 du code de l'environnement),
- seul le tir du mâle (brocard) est autorisé (arrêté préfectoral du 29 avril 2021 relatif à l'ouverture et la clôture de la chasse pour la campagne 2021/2022 dans le département de l'Aveyron).

Direction Départementale des Territoires
9 rue de Bruxelles - ZAC de Bourran - BP 3370
12 033 RODEZ Cedex 9
Tél. : 05 65 73 50 00
Mél. : ddt@aveyron.gouv.fr

Article 2 : Le directeur départemental des territoires, le colonel commandant du groupement de gendarmerie de l'Aveyron, le chef de service départemental de l'office français de la biodiversité, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rodez, le 28 mai 2021

Pour le directeur départemental des territoires,
La cheffe du service biodiversité, eau et forêt

Céline MARAVAL

Délais et voies de recours :

Dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté un recours administratif peut être présenté auprès de l'autorité signataire ou une saisine du tribunal administratif situé 68 rue Raymond IV, 31068 Toulouse. En application de l'article R414-6 du code de justice administrative, cette saisine peut être réalisée par voie électronique au moyen du téléservice *télérecours* accessible par le réseau internet.

Annexe à l'arrêté du 28 mai 2021 portant la liste des détenteurs du droit de chasse, autorisée à chasser le chevreuil à l'approche ou à l'affût, entre le 1^{er} juin 2021 et l'ouverture générale

MATRICULE	INTITULE	COMMUNE_LIBELLE	ATTRIBUTION CHEVREUILS	DONT TIR ETE
0001	ONF Le Masclat	TAUSSAC	5	5
0002	ONF Curieres	CURIERES	6	2
0003	ONF Condom Lot N°3	CONDOM-D'AUBRAC	6	2
0004	ONF Lot N°1 Prades	PRADES-D'AUBRAC	6	2
0005	ONF St Chely D'Aubrac (lot N°2-3)	SAINT-CHELY-D'AUBRAC	4	2
0007	ONF St Chely d'Aubrac Lot N 4	SAINT-CHELY-D'AUBRAC	2	1
0008	ONF Les Brunès	TREMOUILLES	5	2
0009	ONF Lagast	AURIAC-LAGAST	6	2
0010	ONF Riviere Sur Tarn	RIVIERE-SUR-TARN	3	0
0011	ONF F.d. De La Baraque Des Pins	VERRIERES	8	8
0012	ONF Causse Noir Peyreleau	PEYRELEAU	12	0
0013	ONF F.d. Causse Noir "le Cade"	MILLAU	8	0
0014	ONF F.d. Guiral	SAINT-ROME-DE-CERNON	4	0
0015	ONF Fd De La Sorgue	SAINT-FELIX-DE-SORGUES	3	1
0016	ONF Rebouisses	MARNHAGUES-ET-LATOURE	4	2
0017	ONF F.d. Canalettes	NANT	8	2
0018	ONF Croix De La Guérite St J. De Bruel	SAINT-JEAN-DU-BRUEL	2	0
0019	ONF De La Croix De La Guérite Saucieres	SAUCLIERES	3	0
0020	ONF F.d. De Montpaon " Mas Des Fonts"	FONDAMENTE	9	5
0021	ONF Arnac	ARNAC-SUR-DOURDOU	12	4
0022	ONF (1 Et 2) - Melagues	MELAGUES	17	11
0023	ONF Brusque	BRUSQUE	9	2
0024	ONF Tauriac	TAURIAC-DE-CAMARES	10	0
0025	ONF De Fayet	FAYET	4	0
0026	ONF Murasson	MURASSON	6	3
0027	ONF Causse Du Larzac Cornus	CORNUS	3	1
1001	Alrance	ALRANCE	15	2
1002	Arnac Sur Dourdou	ARNAC-SUR-DOURDOU	4	4
1003	Basse Vallée Du Goz	SAINT-IZAIRE	20	5
1004	Belmont	BELMONT-SUR-RANCE	24	4
1005	Vallée de l'Alrance	BROUSSE-LE-CHATEAU	15	3
1006	Acca Brusque	BRUSQUE	29	4
1007	Acca Buzeins	BUZEINS	20	1
1008	Camars	CAMARES	28	10
1009	Campagnac	CAMPAGNAC	24	2
1010	Castelnaud Pegayrols	CASTELNAU-PEGAYROLS	30	5
1011	Caussanus	SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL	6	3
1013	Combret	COMBRET	40	3
1014	Compeyre	COMPEYRE	11	4
1015	Acca Cornus	CORNUS	65	22
1017	Creissels	CREISSELS	26	4
1019	Acca Fayet-Laroque	FAYET	30	2
1020	Acca La Bastide Pradines	LA BASTIDE-PRADINES	27	3
1021	Acca La Cavalerie	LA CAVALERIE	35	15
1023	La Cresse	LA CRESSE	26	8
1025	Acca Lapanouse De Cernon	LAPANOUSE-DE-CERNON	26	4
1026	Lapanouse De Sévérac	LAPANOUSE	24	4

1028	Laval Roquezezière	LAVAL-ROQUEZEZIERE	40	15
1029	Brasc	BRASC	40	3
1030	Lavernhe de Sévérac	LAVERNHE	19	1
1031	Le Clapier	LE CLAPIER	30	10
1032	Le Dourdou UCDD	SAINT-AFFRIQUE	33	10
1033	Canissac	SAINT-AFFRIQUE	6	2
1034	Le Ramel	GISSAC	40	10
1035	Le Roucous	VEZINS-DE-LEVEZOU	20	3
1036	Le Truel	LE TRUEL	15	2
1037	Les Costes Gozon	LES COSTES-GOZON	45	3
1038	L'Hospitalet Du Larzac	L'HOSPITALET-DU-LARZAC	18	5
1039	Estalane	CASTELNAU-PEGAYROLS	30	5
1040	Marcou	MELAGUES	2	2
1041	Marnhagues Et Latour	MARNHAGUES-ET-LATOURE	25	10
1044	Mélagues	MELAGUES	25	10
1045	U.C. Millau	MILLAU	95	20
1046	Montfranc	MONTFRANC	25	6
1047	Montjaux	MONTJAU	30	6
1048	Montlaur	MONTLAUR	24	10
1049	Fondamente	FONDAMENTE	19	7
1050	Acca Mostuéjous	MOSTUEJOUS	30	5
1051	Acca Mounès	MOUNES-PROHENCOUX	25	25
1052	Murasson	MURASSON	29	15
1055	Acca Peux Et Couffouleux	PEUX-ET-COUFFOULEUX	40	15
1056	Acca Peyreleau	PEYRELEAU	20	4
1057	Pierrefiche du Larzac	LA ROQUE-SAINTE-MARGUE	35	0
1059	Recoules Prévinquières	RECOULES-PREVINQUIERES	12	2
1060	Acca Rivière Sur Tarn	RIVIERE-SUR-TARN	25	10
1061	Acca Roquefort	ROQUEFORT-SUR-SOULZON	35	10
1062	Acca St Affrique	SAINT-AFFRIQUE	34	10
1063	St Beaulize	SAINT-BEAULIZE	24	2
1064	Acca St Beauzély	SAINT-BEAUZELY	40	7
1066	Ste Eulalie de Cernon	SAINTE-EULALIE-DE-CERNON	75	15
1067	St Félix De Sorgues	SAINT-FELIX-DE-SORGUES	18	8
1068	Acca St Georges De Luzençon	SAINT-GEORGES-DE-LUZENC	60	10
1070	Acca St Jean d'Alcapiès	SAINT-JEAN-D'ALCAPIES	12	4
1071	Cézilles	SEGUR	10	2
1072	Acca St Jean du Bruel	SAINT-JEAN-DU-BRUEL	42	2
1073	St Juéry	SAINT-JUERY	38	5
1074	Acca St Laurent D'Olt	SAINT-LAURENT-D'OLT	18	10
1076	St Léons	SAINT-LEONS	15	3
1077	St Martin De Lenne	SAINT-MARTIN-DE-LENNE	10	4
1078	St Maurice De Sorgues	FONDAMENTE	2	2
1079	St Paul des Fonts	SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL	10	5
1080	St Rome De Cernon	SAINT-ROME-DE-CERNON	32	6
1081	Acca St Rome De Tarn	SAINT-ROME-DE-TARN	20	5
1082	St Saturnin De Lenne	SAINT-SATURNIN-DE-LENNE	14	2
1083	St Sernin Sur Rance	SAINT-SERNIN-SUR-RANCE	33	7
1084	St Sever Du Moustier	SAINT-SEVER-DU-MOUSTIER	25	15

1085	St Victor et Melvieu	SAINT-VICTOR-ET-MELVIEU	25	5
1086	Salles Curan	SALLES-CURAN	20	7
1087	Acca Saucières	SAUCLIERES	38	5
1088	Séguir	SEGUR	20	2
1089	Sévérac Le Chateau	SEVERAC-LE-CHATEAU	85	12
1090	Sylvanes	SYLVANES	30	10
1091	Tauriac de Camarès	TAURIAC-DE-CAMARES	12	2
1092	Tournemire	TOURNEMIRE	24	4
1093	Le Roucan	COUPIAC	9	3
1095	Vabres L'Abbaye	VABRES-L'ABBAYE	28	14
1096	Acca Verrières	VERRIERES	44	15
1097	Verrières de Montlaur	MONTLAUR	18	4
1098	Versols et Lapeyre	VERSOLS-ET-LAPEYRE	10	1
1099	Vezins	VEZINS-DE-LEVEZOU	20	3
1100	Viala du Pas de Jaux	VIALA-DU-PAS-DE-JAUX	24	2
1101	Viala du Tarn	VIALA-DU-TARN	25	8
1102	Briols	MONTLAUR	4	2
1103	Bois Des Dolmens	SALLES-CURAN	25	4
1104	Causse Rouge	VERRIERES	20	2
1105	Viarouge	SEGUR	14	2
1107	Tapiès	CORNUS	9	5
1108	La Capelle Bonance	LA CAPELLE-BONANCE	21	5
1109	Le Sambuc	NANT	17	5
1110	Ayssènes	AYSSENES	22	8
1111	Causse Et Vallées	SAINT-LAURENT-D'OLT	13	1
1112	Vors le Puech	MOSTUEJOULS	2	1
1113	Lou Lavagnol	SAINT-ANDRE-DE-VEZINES	18	10
1118	Randels	VERRIERES	3	0
1120	Lestrade Et Thouels	LESTRADE-ET-THOUELS	30	8
1121	St Laurent Du Levezou	SAINT-LAURENT-DE-LEVEZOU	22	0
1124	Cénomes	MONTAGNOL	24	10
1126	Château D'Engayresque	SEVERAC-LE-CHATEAU	2	1
1128	Baloussie Tronas	SAINT-FELIX-DE-SORGUES	11	4
1131	Les Ruisseaux	POUSTHOMY	14	4
1132	Grands Causse et des Sources	SEVERAC-LE-CHATEAU	11	0
1134	Le Samonta	SEVERAC-LE-CHATEAU	10	2
1135	Badassou	MURASSON	20	12
1138	Concoules-Roubière	MONTJAU	5	1
1141	Bétouille	VILLEFRANCHE-DE-PANAT	8	1
1142	Lafon Del Mas	PLAISANCE	8	2
1143	Les Amis De Prévinières	CORNUS	6	2
1145	G.P. du Coudol	VIALA-DU-TARN	6	1
1146	Ladous	CAMARES	4	0
1147	Ruisseau De Marnhagues	MARNHAGUES-ET-LATOIR	11	1
1148	G.P. de Plaisance	PLAISANCE	7	3
1149	Montagnol	MONTAGNOL	23	8
1151	U.C. de Mourgis	MONTAGNOL	4	2
1152	G.C. des Cazelles	MONTJAU	12	4

1153	Grand Serre	REBOURGUIL	3	2
1157	ACPR de Sévérac	SEVERAC-LE-CHATEAU	20	5
1158	La Croix d'Alary	ALRANCE	5	2
1159	Les Deux Croix	SAINT-AFFRIQUE	20	6
1163	Coursac Destels	SEVERAC-LE-CHATEAU	5	5
1164	G.F.A. de la Ligue	LAPANOUSE-DE-CERNON	4	1
1165	G.C. St Jean d'Alcas	SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL	13	5
1168	La Diane du Plateau de France	CREISSELS	3	2
1171	La Tour et Graille	AGUESSAC	10	2
1173	G.P. de Villefranche de Panat	VILLEFRANCHE-DE-PANAT	14	2
1174	Le Pourtel	MONTAGNOL	2	2
1175	ACPR du Lévézou	SAINT-LEONS	19	6
1178	Tournadous	FONDAMENTE	34	8
1179	Union Territoriale Cynégétique	SAINT-ROME-DE-TARN	21	8
1181	Les Amis du Colombier	SALLES-LA-SOURCE	10	4
1182	Diane de La Couvertoirade	LA COUVERTOIRADE	6	0
1183	Ladepeyre	VIALA-DU-TARN	20	8
1185	G.C. du Puech La Serre	LA SERRE	8	0
1186	Acca La Couvertoirade	LA COUVERTOIRADE	42	6
1188	Diane de Bel Air	MURASSON	7	1
1189	Assos. Prop. Chasseurs SARGEL	SAINT-ROME-DE-CERNON	10	3
1190	Riou Sec	SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL	16	3
1195	VALGALIER WALTER	PEYRELEAU	3	0
1196	LE MAZUC LES VALS	COMPREGNAC	15	0
1197	DAUTY Julien	VIMENET	2	1
1198	Querbes	SEVERAC-LE-CHATEAU	2	2
1199	La Forêt de Salgues	CONDOM-D'AUBRAC	4	0
1200	GALZIN	VIALA-DU-TARN	1	1
1201	Causse et Rasperes	SAINT-ROME-DE-TARN	12	4
1203	Rocher de la Pascalerie	FONDAMENTE	7	7
1204	CONDAMINES	SAINT-JUERY	1	1
1205	CHOCHINA	COMBRET	1	1
2001	Acca Agen d'Aveyron	AGEN-D'AVEYRON	32	2
2002	Alayrac	ESPALION	10	2
2003	Anglars Banc	BERTHOLENE	16	6
2005	Arques	ARQUES	8	2
2006	Arvieu	ARVIEU	25	5
2007	Aurette Verlac	AURELLE-VERLAC	9	8
2008	Auzits	AUZITS	45	6
2009	Balsac	BALSAC	20	7
2010	Baraqueville	BARAQUEVILLE	22	6
2012	Acca Belcastel	BELCASTEL	22	5
2013	Bertholène	BERTHOLENE	32	4
2014	Bessuéjous	BESSUEJOULS	22	6
2015	Bezonnès	RODELLE	11	4
2016	Bournazel	BOURNAZEL	23	3
2017	Acca Brommat	BROMMAT	35	5

2020	Camboulas Crespiagnet	PONT-DE-SALARS	6	3
2022	Camjac	CAMJAC	23	5
2023	Campouriez	CAMPOURIEZ	6	1
2025	Acca Cantoin	CANTOIN	35	0
2026	Cassagnes Bégonhès	CASSAGNES-BEGONHES	10	3
2029	Castelnau De Mandailles	CASTELNAU-DE-MANDAILLES	16	6
2030	Clairvaux	CLAIRVAUX-D'AVEYRON	35	4
2031	Comps Lagranville	COMPS-LA-GRAND-VILLE	6	2
2033	Condom D'Aubrac	CONDOM-D'AUBRAC	18	8
2034	Conquettes	CANET-DE-SALARS	1	1
2035	Coubisou	COUBISOU	13	2
2036	Acca Coussergues	COUSSERGUES	12	2
2037	Crespin	CRESPIN	16	6
2038	Cruéjous	CRUEJOULS	15	2
2039	Acca Curières	CURIERES	14	1
2041	Durenque	DURENQUE	20	2
2042	Le Fel	LE FEL	35	5
2043	Espalion	ESPALION	23	8
2044	Acca Espeyrac	ESPEYRAC	42	3
2045	Flavin	FLAVIN	15	4
2047	Gabriac	GABRIAC	14	4
2048	Gages	MONTROZIER	20	12
2049	Gagnac	GAILLAC-D'AVEYRON	8	2
2050	Gaillac	GAILLAC-D'AVEYRON	8	2
2051	Gillorgues	BOZOULS	15	3
2052	Goutrens	GOUTRENS	32	8
2053	Graissac	GRAISSAC	25	2
2054	Grand Mas Cruou	MOURET	10	0
2055	Grand Vabre Sud	GRAND-VABRE	30	6
2056	Grand Vabre Nord	GRAND-VABRE	20	3
2058	Acca Huparlac	HUPARLAC	20	2
2059	Alliance Montagnarde	LACALM	55	0
2060	Lacapelle Viaur	FLAVIN	4	1
2061	Acca Lacroix Barrez	LACROIX-BARREZ	32	10
2062	Lagnac	RODELLE	9	5
2063	Laguiole	LAGUIOLE	20	6
2064	Laissac	LAISSAC	22	5
2065	La Goudalie	RODELLE	2	1
2066	La Loubière	LA LOUBIERE	6	2
2067	La Peyrolaise	LA SALVETAT-PEYRALES	60	13
2068	Acca La Selve	LA SELVE	22	2
2069	La Vayssière de Flavin	FLAVIN	4	1
2071	Lédergues	LEDERGUES	26	0
2072	Le Giffou	REQUISTA	12	3
2073	Acca Le Monastère	LE MONASTERE	8	2
2074	Les Liacouses (Le Nayrac)	LE NAYRAC	25	8
2076	Les Boraldes	CONDOM-D'AUBRAC	28	0
2077	Lescuré Jaoul	LESCURE-JAOUL	35	8
2078	Le Vibal	LE VIBAL	10	2

2079	Lioujas - Orholès - Canabols	LA LOUBIERE	8	2
2080	Acca Luc La Primaube	LUC-LA-PRIMAUBE	22	4
2081	Magrin	CALMONT	9	2
2082	Marcillac Gipoulou	MARCILLAC-VALLON	18	4
2083	Marcillac De Mur De Barrez	MUR-DE-BARREZ	10	3
2084	Acca Manhac	MANHAC	25	5
2085	Monastère Cabrespine	COUBISOU	16	2
2087	Montézic	MONTEZIC	24	4
2088	Acca Mur De Barrez	MUR-DE-BARREZ	14	4
2089	Acca Muroles	MUROLS	12	4
2090	Acca Muret Le Château	MURET-LE-CHATEAU	20	6
2092	Nauviale	NAUVIALE	47	3
2093	Noailhac	NOAILHAC	25	2
2095	Acca Olems	OLEMPS	15	2
2096	Onet L'Eglise	SEBAZAC-CONCOURES	6	3
2097	Palmas	PALMAS	7	3
2100	Acca Pomayrols	POMAYROLS	18	0
2101	Prades D'Aubrac	PRADES-D'AUBRAC	30	10
2102	Prades De Salars	PRADES DE SALARS	8	1
2103	Pradinas	PRADINAS	28	12
2104	Pruines	PRUINES	32	5
2105	Quins	QUINS	30	5
2106	Acca Rignac	RIGNAC	36	9
2107	U.C Rodez	RODEZ	14	0
2108	St Amans Des Cots	SAINT-AMANS-DES-COTS	28	5
2109	St Chély D'Aubrac	SAINT-CHELY-D'AUBRAC	6	5
2110	Boussac	BOUSSAC	26	5
2112	Acca St Cyprien sur Dourdou	SAINT-CYPRIEN-SUR-DOURD	55	10
2115	Acca St Félix De Lunel	SAINT-FELIX-DE-LUNEL	25	4
2116	Ste Geneviève	SAINTE-GENEVIEVE-SUR-AR	40	3
2117	St Geniez D'Olt	SAINT-GENIEZ-D'OLT	17	3
2118	St Hippolyte	SAINT-HIPPOLYTE	30	2
2119	St Jean Delnous	SAINT-JEAN-DELNOUS	20	4
2122	Ste Radegonde	SAINTE-RADEGONDE	14	6
2124	St Symphorien	SAINT-SYMPHORIEN-DE-THE	30	8
2125	Salles La Source	SALLES-LA-SOURCE	20	5
2127	Sébazac-Concourès	SEBAZAC-CONCOURES	12	6
2128	Sébazac	SEBAZAC	25	10
2129	Sénérgues	SENERGUES	40	3
2130	Sévérac L'Eglise	SEVERAC-L' EGLISE	10	4
2134	Acca Taussac	TAUSSAC	32	8
2136	Acca Thérondeles	THERONDELS	25	8
2137	Acca Trémouilles	TREMOUILLES	25	5
2138	Mouret-Villecomtal	MOURET	30	5
2139	Viménet	VIMENET	23	6
2140	Vors	BARAQUEVILLE	22	6
2142	Du Bois Del Cau	AURELLE-VERLAC	5	0
2143	Acca Estaing	ESTAING	28	7

2144	Fijaguet	RODELLE	18	8
2145	Montpeyrroux	MONTPEYROUX	30	5
2146	St Austremoine	SALLES-LA-SOURCE	8	1
2147	St Julien De Rodelle	RODELLE	18	4
2149	Plateau De Moyrazès	MOYRAZES	20	2
2150	Rullac	RULLAC-SAINT-CIRQ	8	2
2151	Volonzac	CAMPOURIEZ	12	6
2152	Campeyrroux	LA LOUBIERE	13	6
2153	St Just Sur Viaur	SAINT-JUST-SUR-VIAUR	20	4
2155	S.J.C.L. Réquista	REQUISTA	14	5
2157	Moyrazès La Maresque	MOYRAZES	30	4
2159	St Hubert de Tauriac de Naucelle	TAURIAC-DE-NAUCELLE	20	2
2160	Colombiès	COLOMBIES	34	7
2162	G.C.P de Crozillac	MONTPEYROUX	25	2
2163	Naves D'Aubrac	AURELLE-VERLAC	15	5
2167	Ceyrac	GABRIAC	7	1
2168	G.A.F. Le Nayrac	LE NAYRAC	24	6
2171	Auriac Lagast	AURIAC-LAGAST	12	3
2173	Montégut	GOLINHAC	4	1
2174	Le Cayrol	LE CAYROL	17	0
2175	Testet	SAINT-CHRISTOPHE-VALLON	20	3
2182	Le Crès	SALLES-LA-SOURCE	8	1
2184	Castailhac	GOLINHAC	18	5
2185	Gramond	GRAMOND	19	4
2186	Brussac	BOZOULS	14	4
2187	Touluch - St Juery	SAINT-AMANS-DES-COTS	12	5
2188	Canet De Salars	CANET-DE-SALARS	16	4
2189	Connac-L'Hopital	CONNAC	15	2
2190	Alliance Onde et Selve	SAINT-AMANS-DES-COTS	46	10
2191	Albignaguet	SAINT-GENIEZ-D'OLT	12	4
2192	Berges Du Lot	SAINT-COME-D'OLT	7	0
2193	Grioudas- Montrozier	MONTROZIER	12	2
2195	Lissirou	GAILLAC-D'AVEYRON	5	2
2196	Le Plodellac	BERTHOLENE	3	0
2201	Florentin	FLORENTIN-LA-CAPELLE	6	2
2202	Gavernac	BOZOULS	5	1
2203	Meljac	MELJAC	10	0
2204	Plateau Gorges Du Lot	GOLINHAC	12	5
2206	Le Jardin De La Montagne	CASSUEJOULS	8	2
2209	Les Pradels	SAINTE-EULALIE-D'OLT	8	0
2210	Grand Combe	MARCILLAC-VALLON	11	4
2211	Les Deux Vallées (Entraygues)	ENTRAYGUES-SUR-TRUYERE	24	2
2212	Barry	LE VIBAL	2	1
2214	La Viguerie	BOZOULS	5	2
2215	Veynac	CENTRES	0	0
2216	La Coussane	MONTPEYROUX	14	0
2217	Vallée de la Selve	CAMPOURIEZ	5	2
2219	La Combe Mègre	CASTELNAU-DE-MANDAILLES	5	5

2222	Boulouis	PRADES DE SALARS	3	1
2223	Vallée du Cône	RULLAC-SAINT-CIRQ	8	2
2224	La Mayrannaise	MAYRAN	18	6
2226	La Buissonnière	SALMIECH	15	4
2227	Le Lus	LE NAYRAC	11	4
2228	Ségonzac	VILLECOMTAL	3	0
2229	Puech De Montabez	FLORENTIN-LA-CAPELLE	18	6
2230	Les Amis D'Arcimon	SAINT-COME-D'OLT	3	1
2231	Céor Et Viaur	CENTRES	12	3
2235	Vallée de Lenne	BARAQUEVILLE	6	2
2236	La Garde	SALLES-LA-SOURCE	9	3
2237	Domaine De La Garde	LAPANOUSE	3	0
2238	Crayssac-La Bastide-Burgayret	SALMIECH	6	3
2239	Les Canons Tordus	PONT-DE-SALARS	10	3
2240	Amicale De St Christophe	SAINT-CHRISTOPHE-VALLON	25	5
2243	Les Rives du Merdialou	QUINS	4	1
2245	G.P.T. de Moyrazès	MOYRAZES	2	2
2253	Le Gourg	LASSOUTS	0	0
2256	G.P. de Sérieux	REQUISTA	2	1
2257	Coudournac	BOZOULS	3	0
2260	G.P.T. de Vieurals	AURELLE-VERLAC	9	1
2264	REVEL Jean-Marie	SALLES-LA-SOURCE	1	1
2268	Groupement les Ginestes	SAINT-GENIEZ-D'OLT	5	2
2270	Diane du Lezert	CASTELMARY	50	5
2271	BOULOC PATRICK	SALLES-LA-SOURCE	5	2
2274	Conques	CONQUES	26	2
2276	G.F.A. de Caumels	SAINTE-RADEGONDE	0	0
2279	Diane du Viaur	TAURIAC-DE-NAUCELLE	20	5
2280	Acca Campuac	CAMPUAC	15	3
2282	Diane solsacoise	SALLES-LA-SOURCE	0	0
2290	Vallée du Lot	ASPRIERES	7	1
3002	Almont Les Junies	ALMONT-LES-JUNIES	30	5
3003	Ambeyrac	AMBEYRAC	26	16
3004	Asprières	ASPRIERES	14	5
3006	Balaguiet D'Olt	BALAGUIET-D'OLT	18	8
3007	Boisse Penchot	BOISSE-PENCHOT	10	4
3008	Acca Bor Et Bar	BOR-ET-BAR	30	0
3009	Diane Bouillacoise	BOUILLAC	5	3
3010	Acca Brandonnet	BRANDONNET	18	2
3011	Capdenac	CAPDENAC-GARE	13	8
3012	Compolibat	COMPOLIBAT	18	3
3014	Acca Drulhe	DRULHE	20	9
3016	Flagnac	FLAGNAC	14	3
3017	Foissac	FOISSAC	10	3
3018	Galgan-Valzergues	GALGAN	25	7
3020	La Bastide L'Evêque	LA BASTIDE-L'EVEQUE	50	0
3021	La Capelle Balaguiet	LA CAPELLE-BALAGUIER	30	7
3022	La Capelle Bleys	LA CAPELLE-BLEYS	25	4

3023	La Fouillade	LA FOUILLADE	40	10
3024	Lanuéjols	LANUEJOULS	12	3
3025	La Rouquette	LA ROUQUETTE	22	0
3026	Les Albres	LES ALBRES	10	4
3027	Livinhac Le Haut	LIVINHAC-LE-HAUT	10	5
3028	Loupiac	CAUSSE-ET-DIEGE	20	6
3029	Lugan	LUGAN	20	6
3030	Lunac	LUNAC	40	3
3031	Acca Maleville	MALEVILLE	40	4
3032	Martiel	MARTIEL	55	15
3033	Monteils	MONTEILS	22	10
3034	Montsalès	MONTSALES	23	8
3035	Acca Morlhon	MORLHON-LE-HAUT	35	8
3036	Najac	NAJAC	90	25
3037	Acca Naussac	NAUSSAC	25	10
3038	Ols Et Rinhodes	OLS-ET-RINHODES	12	12
3039	Acca Peyrusse Le Roc	PEYRUSSE-LE-ROC	15	2
3040	Livinhac Le Bas	CAPDENAC-GARE	10	4
3041	Acca Prévinquièrre	PREVINQUIERES	32	4
3042	Privezac	PRIVEZAC	10	3
3043	Rieupeyroux	RIEUPEYROUX	50	10
3044	Roussennac	ROUSSENNAC	10	5
3045	St André De Najac	SAINT-ANDRE-DE-NAJAC	60	10
3046	St Igest	SAINT-IGEST	13	3
3047	St Parthem	SAINT-PARTHEM	37	7
3048	St Rémy	SAINT-REMY	14	2
3049	St Salvadou	SAINT-SALVADOU	25	7
3050	Acca St Santin	SAINT-SANTIN	35	7
3051	Acca Salles Courbatiers	SALLES-COURBATIES	20	14
3052	Acca Salvagnac Cajarc	SALVAGNAC-CAJARC	60	25
3053	Salvagnac St Loup	CAUSSE-ET-DIEGE	12	7
3054	Sanvensa	SANVENSA	16	6
3055	Acca Saujac	SAUJAC	20	5
3056	Savignac "Cor Savignacois"	SAVIGNAC	18	6
3057	Toulonjac	TOULONJAC	13	6
3058	Vabre Tizac	VABRE-TIZAC	25	5
3059	Vailhourles	VAILHOURLES	55	5
3060	Villefranche de Rouergue	VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE	40	3
3061	Villeneuve	VILLENEUVE	30	2
3063	Ste Croix	SAINTE-CROIX	50	10
3064	Montbazens	MONTBAZENS	18	6
3066	St Laurent de Vaureilles	VAUREILLES	18	2
3067	Acca Sonnac	SONNAC	15	5
3070	La Santinoise	SAINT-SANTIN	6	0
3072	Les Coteaux D'Orlhonac	LA ROUQUETTE	10	3
3074	La Cluzelle	SANVENSA	26	6
3075	Le Calvaire	VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE	14	4
3076	St Hubert Vallée de l'Aveyron	LA BASTIDE-L'EVEQUE	2	2

3077	Flaujac	ESPALION	6	2
4014	Calmes Jean-Claude	SAINT-AFFRIQUE	6	3
4016	Nicouveau Jean-Claude	MOUNES-PROHENCoux	4	3
4021	Valentin Dominique	SAINT-ROME-DE-TARN	3	1
4022	Caylet André	TAURIAC-DE-CAMARES	6	2
4023	Jugla Paul	CREISSELS	2	1
4024	G.F.A. de Ramayrols	SAINT-SEVER-DU-MOUSTIER	2	1
4027	Galtier Jean-Luc	CREISSELS	4	2
4038	Aigoui Xavier	SEVERAC-LE-CHATEAU	6	2
4042	SOCIETE DE CHASSE DU PLATEAU	VERSOLS-ET-LAPEYRE	30	12
4043	G.F.A de Vialgues	SAINT-ROME-DE-CERNON	5	2
4045	Teissier Raymond	SAINT-AFFRIQUE	2	2
4052	Alberge Serge	BALAGUIER-SUR-RANCE	2	0
4055	Poujol Francis	SEVERAC-LE-CHATEAU	2	2
4066	Causse Jean Paul	VEYREAU	4	4
4093	Arnal Armand	LA BASTIDE-PRADINES	2	1
4096	Pons Sylvain	CORNUS	4	1
4098	Sénégas Christophe	SYLVANES	3	2
4101	Domaine de Baylet	NANT	8	2
4104	Angles Jean-Marc	SALLES-CURAN	4	1
4105	Viala Robert et André	SALLES-CURAN	1	1
4106	G.F.A. de Nougayrolles	SAINT-AFFRIQUE	10	6
4113	Ladet Philippe	CORNUS	5	1
4119	SCEA de l'Imbernats	FONDAMENTE	8	8
4123	MATET Christian	CORNUS	8	4
4125	GARLENC Bruno	SAINT-BEAUZELY	5	2
4127	G.P. de Lebous	REQUISTA	12	4
4130	ROBERT Louis	LA ROCHE-SAINTE-MARGUE	7	5
4131	DU BOURG DE LUZENCON	SAINT-GEORGES-DE-LUZENC	6	4
5007	Bosc Laurent	FLORENTIN-LA-CAPELLE	1	1
5009	Carles Gérard	NAUVIALE	0	0
5014	Mouly Alain	MOYRAZES	2	0
5021	L' Anguillère	ONET-LE-CHATEAU	8	6
5027	Maisonabe Pierre	GOLINHAC	4	1
5031	Chayrigues Daniel	FLAVIN	1	1
5034	Puech Jean Michel	SEBAZAC-CONCOURS	2	0
5039	Vaysse Serge	SAINTE-JULIETTE-SUR-VIAUF	2	2
5045	Frayssinhes Henri	SAINTE-RADEGONDE	2	1
5046	Portes Françoise	CURAN	4	2
5049	Guirande Claude - MAS BERTHIER	MONTROZIER	18	0
5050	Astor Raymond	AURIAC-LAGAST	2	1
5051	Causse Marie Hélène	SALLES-LA-SOURCE	1	1
5056	Vidal et Bru	ARVIEU	2	2
5064	G.F. de Miège Sole	ARVIEU	2	1
5067	LA MONTAGNE	AURELLE-VERLAC	5	0
5069	Arc Manh-ac	SAINTE-RADEGONDE	11	4
5073	Angles Jean-Marc	SALLES-LA-SOURCE	1	1
5076	Foulquier Pierre	PALMAS	2	2

5077	Granié Guy	MARTIEL	7	1
5078	Les Treize Vents	AURELLE-VERLAC	15	5
5079	NESPOULOUS Bernard	CASSAGNES-BEGONHES	1	0
5081	LAUR Guillaume	SALLES-LA-SOURCE	2	2
5083	CASSAGNES JEAN CLAUDE	SAINT-CYPRIEN-SUR-DOURD	2	2
5090	VAYSSAT Philippe	MONTAGNOL	1	1
5098	RICARD	GISSAC	0	0
5099	MIQUEL	BROMMAT	1	1
5100	Chasse Loisirs des Liquisses	NANT	2	1
6005	France Safaris	PRADINAS	2	1
6006	Enclos La Gachoune	RODELLE	4	4
7001	U.C Millau (Paulhe)	PAULHE	12	4
7002	U.C Millau (Veyreau)	VEYREAU	20	6
7003	U.C Millau (Aguessac)	AGUESSAC	11	5
7004	U.C Millau (St André)	SAINT-ANDRE-DE-VEZINES	25	5
7005	U.C Millau (Compregnac)	COMPREGNAC	15	6
7006	U.C Millau (Nant)	NANT	20	5
7007	U.C Millau (La Roque)	LA ROQUE-SAINTE-MARGUE	7	0
9001	CAUSSE Marie-Hélène	ONET-LE-CHATEAU	1	1
9002	Entente Castanet-Sauveterre	CASTANET	55	8
9004	GPC DU MOUSSE	MARTRIN	75	15
9005	Entente CURAN - BOULOC	CURAN	39	9
9006	Entente Anglars St Félix	ANGLARS-SAINT-FELIX	10	0
9007	Entente Cadayrac- Solsac	SALLES-LA-SOURCE	18	8
9008	Entente AUBIN-VIVIEZ	AUBIN	45	4
9009	Entente DRUELLE	DRUELLE	40	10
9010	ENTENTE NAUCELLOIS	NAUCELLE	80	15
9011	ENTENTE PIERREFICHE STE EULALIE D'OLT	SAINTE-EULALIE-D'OLT	20	3
9069	Réserve Pic du Pal 1 SEVERAC	SEVERAC-LE-CHATEAU	2	2
9071	Réserve Le Maubert/Le Bousquet/Les Escarits	SALLES-CURAN	7	7
9075	Réserve Palmas	PALMAS	1	1
9082	Réserve de Blauzac et l'Herm	LA SALVETAT-PEYRALES	4	4
9084	Réserve Cadayrac	SALLES-LA-SOURCE	2	2
9091	Réserve Bernussou Borie Haute	VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE	3	3
9110	ENTENTE STE JULIETTE GA LA CARRIERE	SAINTE-JULIETTE-SUR-VIAUFORT	18	2
9111	Entente Moncan - MONMOTON Jacques	AURELLE-VERLAC	10	2
9112	Entente Rebourguil - St Izaire	SAINT-IZAIRE	50	10
9115	Entente Nantaise	NANT	111	11
9116	Entente Firmi	FIRMI	73	29
9117	Entente Lassouts/le Gourg	LASSOUTS	25	7
9119	Entente St Come d'Olt - Cote de Salgues	SAINT-COME-D'OLT	25	4
9120	Entente Puech des Fourques	COMPS-LA-GRAND-VILLE	16	6
9121	Entente Barriac-Senteils	BOZOULS	12	3
9124	Entente Broquies La Romiguiere	BROQUIES	40	6
9125	Arc Manh-ac	RODELLE	2	1
9128	Entente Camboulazet - Centres - Le Piboul	CAMBOULAZET	54	15
9131	Entente Nuces - Seveyrac	VALADY	45	6
9132	Entente Frayssinhes - G.P. d' Angel	PONT-DE-SALARS	13	5

9134	Réserve Curan	CURAN	3	3
9141	Réserve Pic du Pal 2 VEZINS	VEZINS-DE-LEVEZOU	3	3
9142	Réserve Saint Saturnin de Lenne	SAINT-SATURNIN-DE-LENNE	4	4
9146	Réserve Le Touriol - Bouleodoire	BERTHOLENE	4	4
9148	Réserve de Cuzomouls Réquista	REQUISTA	3	3
9193	Entente Concoures Aboul	SEBAZAC-CONCOURES	27	7

Direction Départementale Emploi Travail
Solidarité Protection des Populations

12-2021-05-27-00001

Agrément d'un centre de rassemblement
d'animaux vivants pour les mouvements
d'animaux sur le territoire national.



**PRÉFET
DE L'AVEYRON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale de l'Emploi, du Travail,
des Solidarités et de la Protection des Populations**

**SERVICE SANTÉ ET PROTECTION ANIMALES,
CERTIFICATION ET ENVIRONNEMENT**

Arrêté n° 20210527-02 du 27 mai 2021

Objet : Agrément d'un centre de rassemblement d'animaux vivants pour les
mouvements d'animaux sur le territoire national.

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU les articles L. 214-14, L. 233-3, L.236-2 et suivants du code rural et de la pêche maritime ;

VU les articles R. 221-36, Art. R. 231-11, R. 233-3-1 à R.233-3-7 et R.237-2-du code rural et de la pêche maritime ;

VU l'arrêté du 16 décembre 2011 relatif aux conditions d'agrément des centres de rassemblement et d'enregistrement des opérateurs commerciaux ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de Préfète de l'Aveyron,

VU l'arrêté du Premier Ministre du 1^{er} juin 2017 portant nomination de Monsieur Dominique CHABANET directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aveyron,

VU l'arrêté du 1^{er} avril 2021 portant nomination de Mme Isabelle SERRES et M. Dominique CHABANET, directeurs départementaux de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aveyron par intérim,

VU l'arrêté préfectoral n° 20210520-02 du 20 mai 2021, donnant subdélégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle SERRES et de M. Dominique CHABANET, directeurs départementaux de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aveyron par intérim,

CONSIDÉRANT que la demande de renouvellement présentée par Monsieur Benoit SERVIERES est recevable,

9, Rue de Bruxelles
BP 3125
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 73 40 76
Mél. : ddetspp-spa@aveyron.gouv.fr

CONSIDERANT que l'établissement dont il est exploitant remplit les conditions réglementaires de l'arrêté ministériel du 16 décembre 2011 relatif aux conditions d'agrément des centres de rassemblement et d'enregistrement des opérateurs commerciaux,

SUR proposition du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations,

ARRETE

Article 1 – L'agrément sanitaire numéro 12100820R pour les mouvements de bovins sur le territoire national est renouvelé pour une durée de 5 ans à l'établissement SARL SERVIERES enregistré à l'établissement départemental de l'élevage de l'Aveyron sous le numéro FR12100820, sis à La Galteyrie – 12100 FIRMI exploité par M. Benoit SERVIERES .

Article 2 – Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation de l'établissement, à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté du 16 décembre 2011.

Article 3 – A la demande de l'exploitant cet agrément pourra être renouvelé si l'établissement remplit les conditions fixées par les textes réglementaires en vigueur..

Article 4 – L'exploitant de l'établissement est tenu d'informer les services de l'État dès qu'intervient :

- un changement d'adresse du local,
- un changement de statut,
- une cessation d'activité,
- une transformation de l'établissement.

Article 5- L'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par l'article R. 233-3-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 6 - L'arrêté préfectoral n° 2013287 DU 15/10/2013 est abrogé.

Article 7 – Le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du département de l'Aveyron est chargé de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera adressé à Monsieur Benoit SERVIERES et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Rodez, le 27 mai 2021

Pour la Préfète et par subdélégation,

SIGNE
Le chef de l'unité
Santé et Protection Animale
Cyril PAILHOUS

Direction Départementale Emploi Travail
Solidarité Protection des Populations

12-2021-05-27-00002

Attribution de l'habilitation sanitaire à Madame
MAISON Aurélie



**PRÉFET
DE L'AVEYRON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale de l'Emploi, du Travail,
des Solidarités et de la Protection des Populations
Service Santé et Protection Animales, Certification
et Environnement**

**SERVICE SANTÉ ET PROTECTION ANIMALES,
CERTIFICATION ET ENVIRONNEMENT**

Arrêté n° 20210527-03 du 27 mai 2021

Objet : Attribution de l'habilitation sanitaire à Madame MAISON Aurélie

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7, L. 223-6, R 203-1 à R 203-15-1 et R 242-33,

VU le décret n° 80-516 du 4 juillet 1980, modifié par le décret n° 90-1033 du 19 novembre 1990 et par le décret n° 2003-768 du 1^{er} août 2003, relatif à l'exécution des mesures de prophylaxie collective des maladies des animaux,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 43,

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame Valérie MICHEL-MOREAUX, préfet(e) de l'Aveyron,

VU l'arrêté du 1^{er} avril 2021 portant nomination de Mme Isabelle SERRES et M. Dominique CHABANET, directeurs départementaux de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aveyron par intérim,

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2021 donnant délégation de signature à Mme Isabelle SERRES et à M. Dominique CHABANET, directeurs départementaux de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aveyron par intérim,

VU l'arrêté préfectoral n° 20210520-02 du 20 mai 2021, donnant subdélégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle SERRES et de M. Dominique CHABANET, directeurs départementaux de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aveyron par intérim,

VU la demande présentée par Madame MAISON Aurélie née le 6 juillet 1996. à .Soissons (02) et domiciliée professionnellement 2 B rue Théron 12600 Mur-de-Barrez en date du 12 mai 2021,

CONSIDÉRANT que Madame MAISON Aurélie remplit les conditions permettant l'attribution de l'habilitation sanitaire,

9, Rue de Bruxelles
BP 3125
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 73 40 76
Mél. : ddetspp-spa@aveyron.gouv.fr

1/2

SUR proposition du directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aveyron,

ARRETE

Article 1^{er} : L'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé est attribuée pour une durée de cinq ans à Madame MAISON Aurélie, docteur vétérinaire administrativement domiciliée 2 B rue Théron 12600 Mur-de-Barrez à compter du 3 mai 2021.

Article 2 : Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de cinq années tacitement reconduites sous réserve pour le vétérinaire sanitaire de justifier à l'issue de chaque période de trois ans, auprès du préfet du département de son domicile professionnel administratif, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R.203-12 du code rural et de la pêche maritime.

Article 3 : Madame MAISON Aurélie s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 4 : Madame MAISON Aurélie pourra être appelée par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels elle a été désignée vétérinaire sanitaire. Elle sera tenue de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 5 : Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Article 6 : La secrétaire générale de la préfecture et le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aveyron.

Fait à RODEZ, le 27 mai 2021

pour la préfète et par subdélégation,,
le chef de l'unité santé protection animales

Signé

Cyril PAILHOUS

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de la date de notification.

Direction Interdépartementale des Routes du
Sud-Ouest

12-2021-05-27-00003

RN 88

Réfection de chaussée
Neutralisation de voie de gauche

PREFECTURE DE L'AVEYRON

ARRETE PREFECTORAL N° 12-2021-05-27

RN 88

Réfection de chaussée
Neutralisation de voie de gauche

**du vendredi 28 mai au lundi 31 mai 2021
et du vendredi 4 juin au lundi 7 juin 2021**

**LA PREFETE DE L'AVEYRON
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,**

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code Pénal,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et autoroutière en vigueur,

VU la note technique du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, chargé des relations internationales sur le climat, concernant la coordination des chantiers sur le réseau routier national(RRN),

VU L'arrêté préfectoral du 1 février 2021 portant subdélégations de signature du Directeur Interdépartemental des Routes Sud-Ouest à ses collaborateurs,

VU Le DESC-2021-39 approuvé en date du 26 avril 2021

CONSIDERANT qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique ainsi que les entreprises exécutant les travaux.

SUR PROPOSITION DU CHEF DU DISTRICT EST

**DE LA DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES SUD OUEST
ARRETE**

Article 1- NATURE, DUREE ET LIEU DES TRAVAUX

Dans le cadre de travaux d'enrobée du PR50+231 au PR58+265, la voie de gauche sera neutralisée sur la RN88 :

*du vendredi 28 mai au lundi 31 mai 2021
et du vendredi 4 juin au lundi 7 juin 2021*

Article 2 – CONTRAINTES DE CIRCULATION

- Restriction sens Albi vers Rodez:

La vitesse sera limitée à 90 km/h puis à 80km/h du PR 60+520 au PR53+480.

Interdiction de doubler du PR 60+720 au PR53+480.

La voie de gauche sera neutralisée du PR60+320 au PR53+531

- restriction sens Rodez vers Albi:

La vitesse sera limitée à 90 km/h puis à 80km/h du PR 53+131 au PR 60+220.

Interdiction de doubler du PR 52+931 au PR 60+220.

La voie de gauche sera neutralisée du PR 53+331 au PR 60+220.

En cas d'intempéries ou problèmes techniques, les travaux pourront être prolongés la semaine suivante dans les mêmes conditions d'exploitations.

Article 3 - SIGNALISATION ET PROTECTION DU CHANTIER

- Signalisation temporaire :

La signalisation sera installée et maintenue par le CEI de Laissac.

L'ensemble de la signalisation ainsi que celle des personnes et des véhicules sera en tout point conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (*livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire*) éditée par le SETRA.

- Propreté des lieux :

Les entreprises engagées dans ces travaux devront maintenir en permanence la propreté, l'état et la viabilité de la chaussée des voies ouvertes à la circulation durant les heures de chantier et lors du repliement des chantiers.

Article 4 – INFRACTIONS

Sans objet

Article 5 – INFORMATION DES AUTOMOBILISTES

Afin d'assurer une bonne information sur les restrictions de circulation aux automobilistes, les dates et heures de fermeture de la section concernée seront communiquées par la presse écrite et par voie d'affichage à proximité du chantier et dans les communes intéressées.

Article 6 – AMPLIATION

Cet arrêté sera adressé à :

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Aveyron,
Monsieur le Commandant le Groupement de Gendarmerie de l'Aveyron,
Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aveyron,
Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes Sud-Ouest (SIGT de Toulouse,
SMEE/DMO, CEI de Laissac, archives District Est),
Monsieur le Directeur Départementale des Territoires de l'Aveyron,
Monsieur le Directeur du SAMU,
Monsieur le Président du Conseil Général de l'Aveyron,
Messieurs les Maires d' Olemps, Luc-la-Primaube, Rodez
Monsieur le Président de la communauté d'agglomération du Grand Rodez

Article 7

Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de l'Aveyron,
Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes du Sud-Ouest,
Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Aveyron,
Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Aveyron,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié
au Recueil des Actes Administratifs du Département de l'Aveyron.

Rosières, le 27 mai 2021
La Préfète de l'Aveyron,
Pour la Préfète de l'Aveyron et par délégation,
Le Directeur Interdépartemental des Routes du Sud Ouest,
Pour le Directeur Interdépartemental des Routes du Sud Ouest et par délégation,
Le Chef du District Est,

Thierry MALIGE

Préfecture Aveyron

12-2021-05-21-00006

Arrêté portant autorisation de changement de
lieux de certains bureaux de vote pour les
élections départementales et régionales des 20
et 27 juin 2021



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 21 mai 2021

Objet : Autorisation de changement de lieux de certains bureaux de vote pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le Code électoral et notamment son article R40 ;

VU l'arrêté n°12-2020-08-21-002 du 21 août 2020, fixant le nombre, l'emplacement et les périmètres des bureaux de vote pour les élections au suffrage universel direct à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

VU l'arrêté n° 12-2020-12-11-001 du 11 décembre 2020, instituant un bureau de vote au titre de l'article R40-1 du code électoral ;

VU la loi n°2021-191 du 22 février 2021, portant report de mars à juin 2021 du renouvellement général des conseils départementaux et des conseils régionaux ;

VU le décret n° 2021-483 du 21 avril 2021 modifiant le décret n° 2021-251 du 05 mars 2021, fixant les dates des deux tours de scrutin des élections départementales et régionales les 20 et 27 juin 2021 et portant convocation des électeurs ;

VU le décret n°20201-31 du 15 janvier 2021 modifiant les décrets n°2020-1262 du 16 octobre 2020 et n°1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

VU le courrier de la commune de ESPEYRAC en date du 31 mars 2021, demandant le déplacement de son bureau de vote à la salle d'animation au bas de la commune ;

VU le courrier de la commune de SALLES-COURBATIES en date du 27 avril 2021, demandant le déplacement de son bureau de vote à la salle des fêtes de la Croix de Lagarde, située sur la route départementale n°40 entre les bourgs de Salles-Courbatiès et de Clauhac ;

VU le courrier de la commune de BROQUIES en date du 27 avril 2021, demandant le déplacement de son bureau de vote à la salle polyvalente, sis chemin du Maribal 12480 BROQUIES ;

VU le courrier de la commune de TOULONJAC en date du 27 avril 2021, demandant le déplacement de son bureau de vote à la salle des fêtes, « Le Bourg » 12200 TOULONJAC ;

VU le courrier de la commune de VIVIEZ en date du 03 mai 2021, demandant le déplacement de son bureau de vote n° 1 à la salle de la Bastidie, Place de la Victoire 12110 VIVIEZ ;

VU le courrier de la commune de ROUSSENNAC en date du 30 avril 2021, demandant le déplacement de son bureau de vote à la salle des fêtes, 12 rue de la mairie 12220 ROUSSENNAC ;

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

VU le courrier de la commune de LA ROQUE-SAINTE-MARGUERITE en date du 07 mai 2021, demandant le déplacement de son bureau de vote n° 1 à la salle communale route de Nant 12100 LA ROQUE-SAINTE-MARGUERITE ;

VU le courrier de la commune de AUBIN en date du 03 mai 2021, demandant le déplacement de ses bureaux de vote :

- Bureau 3 au Centre de Loisirs du GUA, 31 rue Jules Guesde 12110 AUBIN
- Bureau 5 sous le préau de l'école Marcel Pagnol Place Marcel Pagnol 12110 AUBIN;

VU le courrier de la commune de MILLAU en date du 30 avril 2021, demandant le déplacement de ses bureaux de vote :

- Bureau 8 et 9 dans le Gymnase du Puits de Calès impasse du Docteur Barsalou 12100 MILLAU
- Bureau 15 dans le Hall du Théâtre de la Maison du Peuple, rue Pasteur 12100 MILLAU;

VU le courrier de la commune de BOURNAZEL en date du 05 mai 2021, demandant le déplacement de son bureau de vote à la salle des fêtes sise 79 place du Foirail 12390 BOURNAZEL ;

VU le courrier de la commune de PALMAS D'AVEYRON en date du 04 mai 2021, demandant le déplacement de ses bureaux de vote,

- Bureau 2 à la salle des fêtes de Cruéjols
- Bureau 3 à la salle des fêtes de Coussergues ;

VU le courrier de la commune de CONQUES-EN-ROUERGUE en date du 26 avril 2021, demandant le déplacement de ses bureaux de vote,

- Bureau 2 à la salle des fêtes de Grand-Vabre
- Bureau 3 à la salle des fêtes de Noailhac
- Bureau 4 à la salle des fêtes de Saint Cyprien sur Dourdou ;

VU le courrier de la commune de CASTELNAU-DE-MANDAILLES en date du 05 mai 2021, demandant le déplacement de ses bureaux de vote

- Bureau 1 à la Salle des fêtes de CASTELNAU-DE-MANDAILLES
- Bureau 2 de vote à la salle des fêtes de la commune de MANDAILLES ;

VU le courrier de la commune de LA COUVERTOIRADE en date du 05 mai 2021, demandant le déplacement de son bureau de vote à la salle des fêtes Le bourg 12230 LA COUVERTOIRADE ;

VU le courrier de la commune de SAINT-JEAN-DELNOUS en date du 06 mai 2021, demandant le déplacement de son bureau de vote à la salle du Parc de FATIMA 12170 SAINT-JEAN-DELNOUS ;

VU le courrier de la commune de DRULHE en date du 04 mai 2021, demandant le déplacement de son bureau de vote à l'espace des Templiers 12350 DRULHE ;

VU le courrier de la commune de ASPRIERES en date du 07 mai 2021, demandant le déplacement de son bureau de vote à la salle d'animations rue du Midi 12700 ASPRIERES ;

VU le courrier de la commune de CANTOIN en date du 07 mai 2021, demandant le déplacement de son bureau de vote à la salle des fêtes de la commune ;

VU le courrier de la commune de LA FOUILLADE en date du 06 mai 2021, demandant le déplacement de son bureau de vote à la salle Omnisports, 12 Route de Laudinie 12270 LA FOUILLADE ;

VU le courrier de la commune de GOLINHAC en date du 04 mai 2021, demandant le déplacement de son bureau de vote à la salle des fêtes le Bourg 12140 GOLINHAC ;

VU le courrier de la commune de SAINT-HIPPOLYTE en date du 05 mai 2021, demandant le déplacement de son bureau de vote dans les locaux de l'école privée, 12 rue du stade, Le Bourg, 12140 SAINT-HIPPOLYTE ;

VU le courrier de la commune de LA SALVETAT PEYRALES en date du 07 mai 2021, demandant le déplacement de son bureau de vote à la salle des fêtes communale Place André Calvignac 12440 LA SALVETAT PEYRALES ;

VU le courrier de la commune de PRADES-D'AUBRAC en date du 07 mai 2021, demandant le déplacement de son bureau de vote à la salle des fêtes de PRADES-D'AUBRAC;

VU le courrier de la commune de SALVAGNAC-CAJARC en date du 04 mai 2021, demandant le déplacement de son bureau de vote n°2 à la salle des fêtes du village de SAINT-CLAIR 12260 SALVAGNAC-CAJARC ;

VU le courrier de la commune de ANGLARS-SAINT-FELIX en date du 04 mai 2021, demandant le déplacement de son bureau de vote à la salle des fêtes d'ANGLARS ;

VU le courrier de la commune de SALMIECH en date du 30 avril 2021, demandant le déplacement de ses bureaux de vote à la salle polyvalente de la commune ;

VU le courrier de la commune de CAUSSE ET DIEGE en date du 30 avril 2021, demandant le déplacement de son bureau de vote n°2 à GELLES vers le bureau de vote n°1 à LOUPIAC ;

VU le courrier de la commune de SAINT-MARTIN DE LENNE en date du 07 mai 2021, demandant le déplacement de ses bureaux de vote à la salle des fêtes 10 rue de la Mairie 12130 SAINT-MARTIN DE LENNE ;

VU le courrier de la commune de BESSUEJOULS en date du 06 mai 2021, demandant le déplacement de son bureau de vote à la salle communale de BESSUEJOULS – L'Hom 12500 BESSUEJOULS ;

VU le courrier de la commune de CAMBOULAZET en date du 06 mai 2021, demandant le déplacement de son bureau de vote à la salle des fêtes, 70 route du Tivatou 12160 CAMBOULAZET ;

VU le courrier de la commune de CURIERES en date du 07 mai 2021, demandant le déplacement de son bureau de vote à la salle des fêtes, 6 rue de l'Amitié 12210 CURIERES ;

VU le courrier de la commune de POMAYROLS en date du 07 mai 2021, demandant le déplacement de son bureau de vote à la salle du château ; Cour du château 12130 POMAYROLS ;

VU le courrier de la commune de ESCANDOLIERES en date du 07 mai 2021, demandant le déplacement de son bureau de vote à la salle des fêtes, 2142 Route de la Méridienne-Le Puech du Vent-12390 ESCANDOLIERES ;

VU le courrier de la commune de FLORENTIN-LA-CAPELLE en date du 07 mai 2021, demandant le déplacement de son bureau de vote n° 1 à la salle de la bibliothèque, 463 rue de Montabès 12140 FLORENTIN-LA- CAPELLE ;

VU le courrier de la commune de MURASSON en date du 07 mai 2021, demandant le déplacement de son bureau de vote à la salle des fêtes de la commune ;

VU le courrier de la commune de NAUSSAC en date du 07 mai 2021, demandant le déplacement de son bureau de vote à la salle des fêtes, 59 route des Claris 12700 NAUSSAC ;

VU le courrier de la commune de LES-COSTES-GOZON en date du 07 mai 2021, demandant le déplacement de son bureau de vote à la salle des fêtes de la commune ;

VU le courrier de la commune de SAINT-FELIX-DE-SORGUES en date du 07 mai 2021, demandant le déplacement de son bureau de vote à la salle polyvalente, Le Bourg, 12400 SAINT-FELIX-DE-SORGUES ;

VU le courrier de la commune de MONTSALES en date du 07 mai 2021, demandant le déplacement de son bureau de vote à la salle des fêtes, Le Bourg, 12260 MONTSALES ;

VU le courrier de la commune de PREVINQUIERES en date du 07 mai 2021, demandant le déplacement de son bureau de vote à la salle des fêtes, Le Bourg, 12350 PREVINQUIERES ;

CONSIDERANT que les demandes des communes de ESPEYRAC, SALLES-COURBATIES, BROQUIES, TOULONJAC, VIVIEZ, ROUSSENAC, LA ROQUE-SAINTE-MARGUERITE, AUBIN, MILLAU, BOURNAZEL, PALMAS D'AVEYRON, CONQUES-EN-ROUERGUE, CASTELNAU-DE-MANDAILLES, LA COUVERTOIRADE, SAINT-JEAN-DELNOUS, DRULHE, ASPRIERES, CANTOIN, LA FOUILLADE, GOLINHAC, SAINT-HIPPOLYTE, LA SALVETAT PEYRALES, PRADES-D'AUBRAC, SALVAGNAC, ANGLARS-SAINT-FELIX, SALMIECH, CAUSSE ET DIEGE, SAINT-MARTIN DE LENNE, BESSUEJOULS, CAMBOULAZET, CURIERES, POMAYROLS, ESCANDOLIERES, FLORENTIN-LA-CAPELLE, MURASSON, NAUSSAC, LES-COSTES-GOZON, SAINT-FELIX-DE-SORGUES, MONTSALES et de PREVINQUIERES sont motivées par l'exiguïté des

locaux définis comme lieu de vote par l'arrêté du 21 août 2020 qui ne permet pas de respecter les préconisations sanitaires pour la tenue d'un double scrutin ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire général de la préfecture par intérim

- A R R E T E -

Article 1^{er} : L'emplacement des bureaux de vote, tels que figurant dans l'annexe 1 de l'arrêté n°12-2020-08-21-002 du 21 août 2020, est modifiée pour les communes de ESPEYRAC, SALLES-COURBATIES, BROQUIES, TOULONJAC, VIVIEZ, ROUSSENAC, LA ROQUE-SAINTE-MARGUERITE, AUBIN, MILLAU, BOURNAZEL, PALMAS D'AVEYRON, CONQUES-EN-ROUERGUE, CASTELNAU-DE-MANDAILLES, LA COUVERTOIRADE, SAINT-JEAN-DELNOUS, DRULHE, ASPRIERES, CANTOIN, LA FOUILLADE, GOLINHAC, SAINT-HIPPOLYTE, LA SALVETAT PEYRALES, PRADES D'AUBRAC, SALVAGNAC, ANGLARS-SAINTE-FELIX, SALMIECH, CAUSSE ET DIEGE, SAINT-MARTIN DE LENNE, BESSUEJOULS, CAMBOULAZET, CURIERES, POMAYROLS, ESCANDOLIERES, FLORENTIN-LA-CAPELLE, MURASSON, NAUSSAC, LES-COSTES-GOZON, SAINT-FELIX-DE-SORGUES, MONTSALES et de PREVINQUIERES

La nouvelle annexe définissant les bureaux de vote pour les communes de l'Aveyron pour l'année 2021 est jointe au présent arrêté.

Article 2 : La prise d'effet de cet arrêté est immédiate.

Article 3 : L'emplacement des bureaux de vote des autres communes demeure inchangé.

Article 4 : Le Secrétaire général de la préfecture par intérim est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aveyron.

Fait à Rodez, le 21 mai 2021

La Préfète,

Valérie MICHEL-MOREAUX

Annexe 1 de l'arrêté du 21 août 2020 listant les bureaux de vote pour l'année 2021 modifiée

ARRONDISSEMENT DE MILLAU				
Désignation des communes	nombre des bureaux de vote	Désignation des emplacements des bureaux de vote et des bureaux centralisateurs (caractères gras)	Bureaux de vote centralisateurs par canton	Périmètre du bureau de vote
AGEN D'AVEYRON	1	Salle des Fêtes 12630 AGEN-D'AVEYRON		L'ensemble du territoire communal
AGUCESSAC	1	Mairie Salle de Réunion 12520 AGUCESSAC		L'ensemble du territoire communal
ALRANCE	1	Mairie 12430 ALRANCE		L'ensemble du territoire communal
ARNAC SUR DOURDOU	1	Mairie 12360 ARNAC-SUR-DOURDOU		L'ensemble du territoire communal
ARQUES	1	Mairie 12290 ARQUES		L'ensemble du territoire communal
ARVIEU	1	Salle Polyvalente 12120 ARVIEU		L'ensemble du territoire communal
AURIAC-LAGAST	1	Mairie Salle annexe 12120 AURIAC-LAGAST		L'ensemble du territoire communal
AYSSENES	1	Salle Polyvalente 12430 AYSSENES		L'ensemble du territoire communal
BALAGUIER-SUR-RANCE	1	Mairie 12380 BALAGUIER-SUR-RANCE		L'ensemble du territoire communal
BASTIDE-PRADINES (LA)	1	Salle Polyvalente 12490 LA BASTIDE-PRADINES		L'ensemble du territoire communal
BASTIDE-SOLAGES (LA)	1	Mairie de Solages 12550 La BASTIDE-SOLAGES		L'ensemble du territoire communal
BELMONT-SUR-RANCE	1	Salle des Fêtes 12370 BELMONT-SUR-RANCE		L'ensemble du territoire communal
BRASC	1	Salle des Fêtes 12550 BRASC		L'ensemble du territoire communal
BROQUIES	1	Salle polyvalente sise chemin du Maribal 12480 BROQUIES		L'ensemble du territoire communal
BROUSSE-LE-CHATEAU	1	Salle des Fêtes 12480 BROUSSE-LE-CHATEAU		L'ensemble du territoire communal
BRUSQUE	1	Salle des Rencontres Bâtiment Saint- Thomas Avenue du Midi 12360 BRUSQUE		L'ensemble du territoire communal
CALMELS-ET-LE-VIALA	1	Mairie 12400 CALMELS-ET-LE-VIALA		L'ensemble du territoire communal
CAMARES	1	Salle des Fêtes 12360 CAMARES		L'ensemble du territoire communal
CANET-DE-SALARS	1	Mairie 12290 CANET-DE-SALARS		L'ensemble du territoire communal
CASTELNAU-PEGAYROLS	1	Mairie Maison des Services 38 Route d'Estalane 12620 CASTELNAU-PEGAYROLS		L'ensemble du territoire communal
CAVALERIE (LA)	1	Salle des fêtes 434 avenue du 122ème RI 12230 La Cavalerie	Bureau centralisateur du canton Causses-Rougiers	L'ensemble du territoire communal
CLAPIER (LE)	1	Salle Polyvalente 12540 LE CLAPIER		L'ensemble du territoire communal
COMBRET	1	Mairie 12370 COMBRET		L'ensemble du territoire communal
COMPEYRE	1	Mairie 1250 COMPEYRE		L'ensemble du territoire communal
COMPREGNAC	1	Salle des fêtes 12100 COMPREGNAC		L'ensemble du territoire communal
COMPS-LA-GRAND-VILLE	1	Salle des Fêtes 12120 COMPS-LA-GRAND-VILLE		L'ensemble du territoire communal
CONNAC	1	Mairie 12170 CONNAC		L'ensemble du territoire communal
CORNUS	2	Bureau 1 salle communale n°2 Ladoux 12540 CORNUS Bureau 2 ancienne école de la Bastide des Fonts 12540 CORNUS		L'ensemble du territoire communal à l'exception des villages de La Bastide des Fonts, de Mezerens et de Tapies les villages de la Bastide des Fonts, de Mezerens et de Tapies
COSTES-GOZON (LES)	1	Salle des fêtes 12400 LES COSTES-GOZON		L'ensemble du territoire communal
COUPIAC	1	Salle multi-activités 2 rue de la Soulette 12550 COUPIAC		L'ensemble du territoire communal
COUVERTOIRADE (LA)	1	Salle des fêtes le bourg 12230 La COUVERTOIRADE		L'ensemble du territoire communal
CREISSELS	2	Bureau 1 Salle des Fêtes 12100 CREISSELS Bureau 2 Salle des Fêtes 12100 CREISSELS		Voir carte en annexe 2
CRESSE (LA)	1	Salle Polyvalente 12640 LA CRESSE		L'ensemble du territoire communal
CURAN	1	Salle des Fêtes 12410 CURAN		L'ensemble du territoire communal
DURENQUE	1	Mairie 12170 DURENQUE		L'ensemble du territoire communal
FAYET	2	Bureau 1 Mairie 12360 FAYET Bureau 2 Salle communale Fayet-Laroque 12360 FAYET		Voir carte en annexe 3
FLAVIN	3	Bureau 1 Salle polyvalente 12450 FLAVIN Bureau 2 Salle polyvalente 12450 FLAVIN Bureau 3 Salle polyvalente 12450 FLAVIN		Voir découpage électoral par bureau en annexe 4
FONDAMENTE	2	Bureau 1 Mairie 12540 FONDAMENTE Bureau 2 Ancienne Ecole de Saint Maurice de Sorgues 12540 FONDAMENTE		Voir liste des hameaux desservies par les bureaux en annexe 5

Désignation des communes	nombre des bureaux de vote	Désignation des emplacements des bureaux de vote et des bureaux centralisateurs (caractères gras)	Bureaux de vote centralisateurs par canton	Périmètre du bureau de vote
GISSAC	1	Mairie 12360 GISSAC		L'ensemble du territoire communal
HOSPITALET-DU-LARZAC (L')	1	Salle des Fêtes 12230 l' HOSPITALET-DU-LARZAC		L'ensemble du territoire communal
LAPANOUSE- DE-CERNON	1	Mairie 12230 LAPANOUSE-DE-CERNON		L'ensemble du territoire communal
LAVAL-ROQUECEZIERE	1	Mairie - La Claparède - 12 380 LAVAL- ROQUECEZIERE		L'ensemble du territoire communal
LEDERGUES	1	Salle de la Mairie 12170 LEDERGUES		L'ensemble du territoire communal
LESTRADE-ET-THOUELS	1	Salle des Fêtes 12430 Lestrade-et-Thouels		L'ensemble du territoire communal
MARNHAGUES-ET-LATOIR	1	Mairie Latour 12540 MARNHAGUES-ET-LATOIR		L'ensemble du territoire communal
MARTRIN	1	Salle Polyvalente 12550 MARTRIN		L'ensemble du territoire communal
MELAGUES	1	Salle Polyvalente 12360 MELAGUES		L'ensemble du territoire communal
MILLAU Canton MILLAU 1	9	Bureau 1 Salle des Fêtes Parc de la Victoire 12100 MILLAU	Bureau centralisateur des cantons Millau 1 et Millau 2	Voir découpage électoral par bureau en annexe 6
		Bureau 2 Salle des Fêtes Parc de la Victoire		
		Bureau 3 Salle des Fêtes Parc de la Victoire		
		Bureau 4 Salle des Fêtes Parc de la Victoire		
		Bureau 5 Ecole Martel rue Claude Debussy		
		Bureau 6 Ecole J-Henri Fabre rue Paul Ramadier		
		Bureau 7 Ecole J-Henri Fabre rue Paul Ramadier		
		Bureau 8 Gymnase du Puits de Calès Impasse du Dr Barsalou		
		Bureau 9 Gymnase du Puits de Calès Impasse du Dr Barsalou		
MILLAU Canton MILLAU 2	8	Bureau 10 Ecole Eugène Selles rue Eugène Selles		
		Bureau 11 Ecole Jules Ferry rue de la Liberté		
		Bureau 12 Ecole Beauregard avenue de Verdun		
		Bureau 13 C.R.E.A. 10 Bd Sadi-Carnot		
		Bureau 14 Ecole Paul Bert Place du Maréchal Foch		
		Bureau 15 Hall du Théâtre de la Maison du Peuple, rue pasteur		
		Bureau 16 Foyer Capelle Place de la Fraternité		
Bureau 17 Ecole Jean Macé rue de la Saunerie				
MONTAGNOL	2	Bureau 1 Mairie 12360 MONTAGNOL		Voir carte en annexe 7
		Bureau 2 Salle communale de Cénomes 12360 MONTAGNOL		
MONTCLAR	1	Salle des Fêtes le bourg 12550 MONTCLAR		L'ensemble du territoire communal
MONTFRANC	1	Mairie 12380 MONTFRANC		L'ensemble du territoire communal
MONTJAU	1	Salle des Fêtes 12490 MONTJAU		L'ensemble du territoire communal
MONTLAUR	1	Salle des Fêtes 12400 MONTLAUR		L'ensemble du territoire communal
MOSTUEJOULS	1	Maison des Arziales 12720 MOSTUEJOULS		L'ensemble du territoire communal
MOUNES-PROHENCoux	1	Mairie Mounes 12370 MOUNES-PROHENCoux		L'ensemble du territoire communal
MURASSON	1	Salle des fêtes 12370 MURASSON		L'ensemble du territoire communal
NANT	1	Salle du Petit Hall Polyvalent 12230 NANT		L'ensemble du territoire communal
PAULHE	1	Halle couverte rue Pierre Martin 12520 PAULHE		L'ensemble du territoire communal
PEUX-ET-COUFFOLEUX	1	Mairie Couffouleux 12360 PEUX-ET-COUFFOLEUX		L'ensemble du territoire communal
PEYRELEAU	1	Mairie Salle du Conseil 12720 PEYRELEAU		L'ensemble du territoire communal
PLAISANCE	1	Salle du Pressoir 12550 PLAISANCE		L'ensemble du territoire communal
PONT-DE-SALARS	2	Bureau 1 Salle des Fêtes 12290 PONT-DE-SALARS	Bureau centralisateur du canton Raspes et Lévézou	Voir découpage électoral par bureau en annexe 8
		Bureau 2 Salle des Fêtes 12290 PONT-DE-SALARS		
POUSTHOMY	1	Mairie 12380 POUSTHOMY		L'ensemble du territoire communal
PRADES-DE-SALARS	1	Salle des Associations 4 Chemin des Ecoliers 12290 PRADES DE SALARS		L'ensemble du territoire communal
REBOURGUILL	1	Mairie Salle du Conseil 12400 REBOURGUILL		L'ensemble du territoire communal
REQUISTA	2	Bureau 1 Salle des Fêtes Place François Fabié 12170 REQUISTA	Bureau centralisateur du canton Monts du Réquistanais	voir découpage électoral par bureau en annexe 9
		Bureau 2 Salle des Fêtes Place François Fabié 12170 REQUISTA		
RIVIERE-SUR-TARN	1	Maison des activités et des services, route de Fontaneilles, 12640 RIVIERE-SUR-TARN		L'ensemble du territoire communal
ROQUEFORT-SUR-SOULZON	1	Salle Benjamin Crouzat avenue François Gallier 12250 ROQUEFORT-SUR-SOULZON		L'ensemble du territoire communal
ROQUE-SAINTE-MARGUERITE (LA)	2	Bureau 1 Salle communale 12100 La ROQUE-SAINTE-MARGUERITE		voir carte en annexe 10
		Bureau 2 Salle Polyvalente de Pierre fiche du Larzac 12100 La ROQUE-SAINTE-MARGUERITE		
RULLAC-SAINT-CIRQ	1	Salle des Fêtes 12120 RULLAC-SAINT-CIRQ		L'ensemble du territoire communal

Désignation des communes	nombre des bureaux de vote	Désignation des emplacements des bureaux de vote et des bureaux centralisateurs (caractères gras)	Bureaux de vote centralisateurs par canton	Périmètre du bureau de vote
SAINT-AFFRIQUE	7	Bureau 1 Salle des Fêtes bd Aristide Briand 12400 SAINT-AFFRIQUE	Bureau centralisateur du canton Saint-Affrique	Voir découpage électoral par bureau en annexe 11
		Bureau 2 Salle des Fêtes bd Aristide Briand 12400 SAINT-AFFRIQUE		
		Bureau 3 Salle des Fêtes bd Aristide Briand 12400 SAINT-AFFRIQUE		
		Bureau 4 Salle des Fêtes bd Aristide Briand 12400 SAINT-AFFRIQUE		
		Bureau 5 Gymnase Jean Blanchard rue J.Ferry 12400 SAINT-AFFRIQUE		
		Bureau 6 Gymnase Jean Blanchard rue J.Ferry 12400 SAINT-AFFRIQUE		
		Bureau 7 Gymnase Jean Blanchard rue J.Ferry 12400 SAINT-AFFRIQUE		
SAINT-ANDRE-DE-VEZINES	1	Mairie Salle du Conseil 12720 SAINT-ANDRE-DE-VEZINES		L'ensemble du territoire communal
SAINT-BEAULIZE	1	Mairie Salle L. Ferrière 12540 SAINT-BEAULIZE		L'ensemble du territoire communal
SAINT-BEAUZELY	1	salle de l'ancien restaurant « Le Beau Vallon » située aux Gardies 12620 SAINT-BEAUZELY		L'ensemble du territoire communal
SAINTE-EULALIE-DE-CERNON	1	Mairie 12230 SAINTE-EULALIE-DE-CERNON		L'ensemble du territoire communal
SAINT-FELIX-DE-SORGUES	1	Salle Polyvalente Le Bourg 12400 SAINT-FELIX-DE-SORGUES		L'ensemble du territoire communal
SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON	2	Bureau 1 Salle des Fêtes 12100 SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON		Voir découpage électoral en annexe 12
		Bureau 2 Salle des Fêtes 12100 SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON		
SAINT-IZAIRE	1	Mairie 12580 SAINT-IZAIRE		L'ensemble du territoire communal
SAINT-JEAN-D'ALCAPIES	1	Mairie 12250 SAINT-JEAN-D'ALCAPIES		L'ensemble du territoire communal
SAINT-JEAN-DELNOUS	1	Salle du Parc de FATIMA 12170 SAINT-JEAN-DELNOUS		L'ensemble du territoire communal
SAINT-JEAN-DU-BRUEL	1	Salle d'animation 12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL		L'ensemble du territoire communal
SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL	2	Bureau 1 La Grange aux Marnes Saint Jean d'Alcas 12250 SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL		Voir carte en annexe 13
		Bureau 2 Ancienne Ecole de Saint-Paul des Fonts 12250 SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL		
SAINT-JUERY	1	Salle des Fêtes, le bourg 12550 SAINT-JUERY		L'ensemble du territoire communal
SAINT-LAURENT-DU-LEVEZOU	1	Salles des fêtes 37 chemin du Causse 12620 SAINT-LAURENT-DU-LEVEZOU		L'ensemble du territoire communal
SAINT-LEONS	1	Mairie 12780 Salle du Conseil SAINT-LEONS		L'ensemble du territoire communal
SAINT-ROME-DE-CERNON	1	Salle des Fêtes 12490 SAINT-ROME-DE-CERNON		L'ensemble du territoire communal
SAINT-ROME-DE-TARN	1	Salle des Fêtes Avenue Denis Affre 12490 SAINT-ROME-DE-TARN		L'ensemble du territoire communal
SAINT-SERNIN-SUR-RANCE	1	Mairie 1 Place Bourguebus 12380 SAINT-SERNIN-SUR-RANCE		L'ensemble du territoire communal
SAINT-SEVER-DU-MOUSTIER	1	Salle des Fêtes 12370 SAINT-SEVER-DU-MOUSTIER		L'ensemble du territoire communal
SAINT-VICTOR-ET-MELVIEU	2	Bureau 1 Mairie de Saint-Victor 12400 SAINT-VICTOR-ET-MELVIEU		Voir carte en annexe 14
		Bureau 2 Salle des Fêtes de Melvieu 12400 SAINT-VICTOR-ET-MELVIEU		
SALLES-CURAN	1	Salle des Fêtes 12410 SALLES-CURAN		L'ensemble du territoire communal
SALMIECH	1	Salle polyvalente 12120 SALMIECH		L'ensemble du territoire communal
SAUCLIERES	1	Salle de la Mairie Rue des Ecoles 12230 SAUCLIERES		L'ensemble du territoire communal
SEGUR	1	Salle des Fêtes 14 rue du stade 12290 SEGUR		L'ensemble du territoire communal
SELVE (LA)	1	Mairie 12170 LA SELVE		L'ensemble du territoire communal
SERRE (LA)	1	Mairie 12380 LA SERRE		L'ensemble du territoire communal
SYLVANES	1	Mairie 12360 SYLVANES		L'ensemble du territoire communal
TAURIAC-DE-CAMARES	1	Mairie Salle du Conseil 12360 TAURIAC-DE-CAMARES		L'ensemble du territoire communal
TOURNEMIRE	1	Mairie 12250 TOURNEMIRE		L'ensemble du territoire communal
TREMOUILLES	1	Salle des Fêtes 12290 TREMOUILLES		L'ensemble du territoire communal
TRUEL (LE)	1	Salle de Réunion de la Piscine 12430 LE TRUEL		L'ensemble du territoire communal
VABRES-L'ABBAYE	1	Salle des Fêtes 12400 VABRES-L'ABBAYE		L'ensemble du territoire communal
VERRIERES	1	Salle des Fêtes 12520 VERRIERES		L'ensemble du territoire communal
VERSOLS-ET-LAPEYRE	1	Salle des Fêtes de Versols 12400 VERSOLS-ET-LAPEYRE		L'ensemble du territoire communal
VEYREAU	1	Mairie 12270 VEYREAU		L'ensemble du territoire communal
VEZINS-DE-LEVEZOU	2	Bureau 1 Salle polyvalente « Espace Vézinois » 12780 VEZINS-DE-LEVEZOU		Voir carte en annexe 15
		Bureau 2 Salle polyvalente « Espace Vézinois » 12780 VEZINS-DE-LEVEZOU		
VIALA-DU-PAS-DE-JAUX	1	Mairie 74 rue du Calvaire 12250 VIALA-DU-PAS-DE-JAUX		L'ensemble du territoire communal
VIALA-DU-TARN	2	Bureau 1 maison du temps libre 12490 VIALA-DU-TARN		Voir découpage électoral par bureau en annexe 16
		Bureau 2 anciennes écoles de Coudols 12490 VIALA-DU-TARN		
VIBAL (LE)	1	Salle des Fêtes 12290 LE VIBAL		L'ensemble du territoire communal
VILLEFRANCHE-DE-PANAT	1	Salle Polyvalente place des Sports 12430 VILLEFRANCHE DE PANAT		L'ensemble du territoire communal

ARRONDISSEMENT DE RODEZ				
Désignation des communes	nombre des bureaux de vote	Désignation des emplacements des bureaux de vote et des bureaux centralisateurs (caractères gras)	Bureaux de vote centralisateurs par canton	Périmètre du bureau de vote
ARGENCES-EN-AUBRAC	6	Bureau 1 Centre Culturel de Sainte-Geneviève sur Argences 12420 ARGENCES-EN-AUBRAC Bureau 2 salle des fêtes de la terrasse 12210 ARGENCES-EN-AUBRAC Bureau 3 Mairie de Graissac 12420 ARGENCES-EN-AUBRAC Bureau 4 Mairie de Lacalm 12210 ARGENCES-EN-AUBRAC Bureau 5 Mairie de la Terrasse 12210 ARGENCES-EN-AUBRAC Bureau 6 Salle des Fêtes de Vitrac-en-Viadène 12420 ARGENCES-EN-AUBRAC		Voir carte en annexe 17
BERTHOLENE	1	Salle d'Animation 12310 BERTHOLENE		L'ensemble du territoire communal
BESSUEJOULS	1	Salle communale l'Hom 12500 BESSUEJOULS		L'ensemble du territoire communal
BOZOULS	2	Bureau 1 Complexe des salles associatives rue Elie Plégat 12340 BOZOULS Bureau 2 Complexe des salles associatives rue Elie Plégat 12340 BOZOULS		Voir carte et découpage électoral par bureau en annexe 18
BROMMAT	1	Salle des fêtes le bourg 12600 BROMMAT		L'ensemble du territoire communal
CAMPAGNAC	1	Grande salle de réunion mairie rez de chaussée 12560 CAMPAGNAC		L'ensemble du territoire communal
CAMPOURIEZ	2	Bureau 1 Mairie 12460 CAMPOURIEZ Bureau 2 mairie annexe Banhars 12460 CAMPOURIEZ		Voir carte en annexe 19
CAMPUAC	1	Salle des Fêtes 12580 CAMPUAC		L'ensemble du territoire communal
CANTOIN	1	Salle des fêtes 12420 CANTOIN		L'ensemble du territoire communal
CAPELLE-BONNANCE (LA)	1	salle communale 12130 La CAPELLE-BONNANCE		L'ensemble du territoire communal
CASSUEJOULS	1	Mairie 12210 CASSUEJOULS		L'ensemble du territoire communal
CASTELNAU-DE-MANDAILLES	2	Bureau 1 Salle des fêtes 12500 CASTELNAU-DE-MANDAILLES Bureau 2 Salle des fêtes 12500 MANDAILLES		Voir découpage électoral par bureau en annexe 20
CAYROL (LE)	1	Salle des Anciennes Ecoles 12500 LE CAYROL		L'ensemble du territoire communal
CLAIRVAUX D'AVEYRON	2	Bureau 1 Salle d'Animation 12330 CLAIRVAUX D'AVEYRON Bureau 2 Salle d'Animation 12330 CLAIRVAUX D'AVEYRON		Voir carte en annexe 21
CONDOM-D'AUBRAC	1	Mairie Salle de la mairie 12470 CONDOM D'AUBRAC		L'ensemble du territoire communal
CONQUES-EN-ROUERGUE	4	Bureau 1 Mairie de Conques le Bourg 12320 CONQUES-EN-ROUERGUE Bureau 2 Salle des fêtes de Grand-Vabre 12320 CONQUES-EN-ROUERGUE Bureau 3 Salle des fêtes de Noailhac 12320 CONQUES-EN-ROUERGUE Bureau 4 Salle des fêtes de Saint-Cyprien sur Dourdou 12320 CONQUES-EN-ROUERGUE		Voir découpage électoral en annexe 22
COUBISOU	1	Salle des Fêtes 12190 COUBISOU		L'ensemble du territoire communal
CURIERES	1	Salle des fêtes, 6 rue de l'amitié 12210 CURIERES		L'ensemble du territoire communal
DRUELLE-BALSAC	4	Bureau 1 Secteur 1 Salle des Fêtes de Druelle 12510 DRUELLE-BALSAC Bureau 2 Secteur 2 Salle des Fêtes de Druelle 12510 DRUELLE-BALSAC Bureau 3 Secteur 3 Salle des Fêtes de Druelle 12510 DRUELLE-BALSAC Bureau 4 Salle des Fêtes de Balsac 12510 DRUELLE-BALSAC		Voir carte en annexe 23
ENTRAYGUES-SUR-TRUYERE	2	Bureau 1 Mairie 3 Place de l'Eglise 12140 ENTRAYGUES-SUR-TRUYERE Bureau 2 Mairie 3 Place de l'Eglise 12140 ENTRAYGUES-SUR-TRUYERE		Voir carte en annexe 24
ESPALION	4	Bureau 1 Centre Francis Poulenc avenue d'Estaing 12500 ESPALION Bureau 2 Centre Francis Poulenc avenue d'Estaing 12500 ESPALION Bureau 3 Centre Francis Poulenc avenue d'Estaing 12500 ESPALION Bureau 4 Centre Francis Poulenc avenue d'Estaing 12500 ESPALION	Bureau centralisateur du canton Lot et Truyère	Voir découpage électoral par bureau en annexe 25
ESPEYRAC	1	Salle d'animation 12140 ESPEYRAC		L'ensemble du territoire communal
ESTAING	1	Salle d'Animation 12190 ESTAING		L'ensemble du territoire communal
FEL (LE)	1	Mairie Salle du conseil municipal 12140 LE FEL		L'ensemble du territoire communal
FLORENTIN-LA-CAPELLE	2	Bureau 1 Salle de la bibliothèque, 463 rue de Montabès 12140 FLORENTIN-LA-CAPELLE Bureau 2 Salle des Fêtes de la Capelle 12140 FLORENTIN-LA-CAPELLE		Voir découpage électoral par bureau en annexe 26
GABRIAC	1	Salle Multiactivités 12340 GABRIAC		L'ensemble du territoire communal
GAILLAC D'AVEYRON	1	Mairie Salle de la Mairie 12310 GAILLAC D'AVEYRON		L'ensemble du territoire communal
GOLINHAC	1	Salle des fêtes le Bourg 12140 GOLINHAC		L'ensemble du territoire communal
HUPARLAC	1	Mairie Salle de Réunion 12460 HUPARLAC		L'ensemble du territoire communal
LACROIX-BARREZ	1	Mairie Salle du Conseil 1 rue du Ritabel 12600 LACROIX-BARREZ		L'ensemble du territoire communal
LAGUIOLE	1	Gymnase municipal, chemin de Lavemhe 12210 LAGUIOLE	Bureau centralisateur du canton Aubrac et Carliadez	L'ensemble du territoire communal
LAISSAC-SEVERAC L'EGLISE	3	Bureau 1 Centre administratif 8 Chemin d'Ampiac Laissac 12310 LAISSAC-SEVERAC L'EGLISE Bureau 2 Centre administratif 8 Chemin d'Ampiac Laissac 12310 LAISSAC-SEVERAC L'EGLISE Bureau 3 Mairie 30 rue de l'Eglise Séverac l'Eglise 12310 LAISSAC-SEVERAC L'EGLISE		Voir carte en annexe 27
LASSOUTS	1	Salle des fêtes 12500 LASSOUTS		L'ensemble du territoire communal
LOUBIERE (LA)	2	Bureau 1 Salle d'Animation des Epis Lioujas 12740 LA LOUBIERE Bureau 2 Salle de réunion 12740 LA LOUBIERE		Voir carte en annexe 28

Désignation des communes	nombre des bureaux de vote	Désignation des emplacements des bureaux de vote et des bureaux centralisateurs (caractères gras)	Bureaux de vote centralisateurs par canton	Périmètre du bureau de vote
LUC-LA-PRIMAUBE	6	Bureau 1 Luc – Espace d'Animation 12450 LUC-LA PRIMAUBE Bureau 2 La Primaube – Espace Antoine de Saint-Exupery 12450 LUC-LA PRIMAUBE Bureau 3 La Primaube – Espace Antoine de Saint-Exupery 12450 LUC-LA PRIMAUBE Bureau 4 Luc- Espace d'animation 12450 LUC-LA PRIMAUBE Bureau 5 La Primaube - Espace Antoine de Saint-Exupery 12450 LUC-LA PRIMAUBE Bureau 6 La Primaube – Espace Antoine de Saint-Exupery 12450 LUC-LA PRIMAUBE	Bureau centralisateur du canton Nord-Lézou	Voir découpage électoral par bureau en annexe 29
MARCILLAC-VALLON	2	Bureau 1 Salle des Fêtes 12330 MARCILLAC-VALLON Bureau 2 Salle des Fêtes 12330 MARCILLAC-VALLON		Voir carte en annexe 30
MONASTERE (LE)	2	Bureau 1 Centre Social 12000 LE MONASTERE Bureau 2 Centre Social 12000 LE MONASTERE		Voir carte en annexe 31
MONTEZIC	1	Mairie 12460 MONTEZIC		L'ensemble du territoire communal
MONTPEYROUX	1	Salle des Fêtes de Saint-Rémy 12210 MONTPEYROUX		L'ensemble du territoire communal
MONTROZIER	2	Bureau 1 Montrozier Salle communale 12630 MONTROZIER Bureau 2 Gages Salle d'Animation 12630 MONTROZIER		Voir carte en annexe 32
MOURET	1	Salle des Fêtes 12330 MOURET		L'ensemble du territoire communal
MUR-DE-BARREZ	1	Salle des Fêtes 1 rue de la Parro 12600 MUR-DE-BARREZ		L'ensemble du territoire communal
MURET-LE-CHATEAU	1	Maison des associations dans le bourg 12330 MURET-LE-CHATEAU		L'ensemble du territoire communal
MUROLS	1	Mairie 12600 MUROLS		L'ensemble du territoire communal
NAUVIALE	1	Salle des fêtes 89 place du couarail 12330 NAUVIALE		L'ensemble du territoire communal
NAYRAC (LE)	1	Mairie 1219 LE NAYRAC		L'ensemble du territoire communal
OLEMPS	4	Bureau 1 Espace sportif Georges Bru 12510 OLEMPS Bureau 2 Espace sportif Georges Bru 12510 OLEMPS Bureau 3 Espace sportif Georges Bru 12510 OLEMPS Bureau 4 Espace sportif Georges Bru 12510 OLEMPS		Voir découpage électoral par bureau en annexe 33
ONET-LE-CHATEAU	10	Bureau 1 Salle des Fêtes Robert Rouquie 34 boulevard des Capucines 1850 ONET-LE-CHATEAU Bureau 2 Salle des Fêtes Robert Rouquie 34 boulevard des Capucines 1850 ONET-LE-CHATEAU Bureau 3 Salle des Fêtes Robert Rouquie 34 boulevard des Capucines 1850 ONET-LE-CHATEAU Bureau 4 Salle des Fêtes Robert Rouquie 34 boulevard des Capucines 1850 ONET-LE-CHATEAU Bureau 5 Salle des Fêtes Robert Rouquie 34 boulevard des Capucines 1850 ONET-LE-CHATEAU Bureau 6 Salle des Fêtes Robert Rouquie 34 boulevard des Capucines 1850 ONET-LE-CHATEAU Bureau 7 Salle des Fêtes Robert Rouquie 34 boulevard des Capucines 1850 ONET-LE-CHATEAU Bureau 8 Salle des Fêtes Robert Rouquie 34 boulevard des Capucines 1850 ONET-LE-CHATEAU Bureau 9 Salle des Fêtes Robert Rouquie 34 boulevard des Capucines 1850 ONET-LE-CHATEAU Bureau 10 Salle des Fêtes Robert Rouquie 34 boulevard des Capucines 1850 ONET-LE-CHATEAU		Voir découpage électoral par bureau en annexe 34
PALMAS D'AVEYRON	3	Bureau 1 Salle des Fêtes de Coussergues 12310 PALMAS D'AVEYRON Bureau 2 Salle des fêtes de Cruéjols 12310 PALMAS D'AVEYRON Bureau 3 Salle des Fêtes de coussergues 12310 PALMAS D'AVEYRON		Couvre le territoire de l'ancienne commune de Coussergues Couvre le territoire de l'ancienne commune de Cruéjols Couvre le territoire de l'ancienne commune de Palmas
PIERREFICHE D'OLT	1	Salle de la mairie Le Bourg 12130 PIERREFICHE D'OLT		L'ensemble du territoire communal
POMAYROLS	1	Salle du château, cour du château 12130 POMAYROLS		L'ensemble du territoire communal
PRADES D'AUBRAC	1	Salles des fêtes 12470 PRADES D'AUBRAC		L'ensemble du territoire communal
PRUINES	1	Mairie 12320 PRUINES		L'ensemble du territoire communal
RODELLE	1	Mairie 12340 RODELLE		L'ensemble du territoire communal
RODEZ CANTON RODEZ 2	8	Bureau 1 Salle des Fêtes Esplanade Paul Lignon 12000 RODEZ Bureau 2 Salle des Fêtes Esplanade Paul Lignon 12000 RODEZ Bureau 3 Salle des Fêtes Esplanade Paul Lignon 12000 RODEZ Bureau 4 Salle des Fêtes Esplanade Paul Lignon 12000 RODEZ Bureau 5 Salle des Fêtes Esplanade Paul Lignon 12000 RODEZ Bureau 6 Salle des Fêtes Esplanade Paul Lignon 12000 RODEZ Bureau 7 Salle des Fêtes Esplanade Paul Lignon 12000 RODEZ Bureau 8 Salle des Fêtes Esplanade Paul Lignon 12000 RODEZ	Bureau centralisateur des cantons Rodez 1, Rodez 2 et Rodez-Onet	voir carte en annexe 35
RODEZ CANTON RODEZ 1	7	Bureau 9 Salle des Fêtes Esplanade Paul Lignon 12000 RODEZ Bureau 10 Salle des Fêtes Esplanade Paul Lignon 12000 RODEZ Bureau 11 Salle des Fêtes Esplanade Paul Lignon 12000 RODEZ Bureau 12 Salle des Fêtes Esplanade Paul Lignon 12000 RODEZ Bureau 13 Salle des Fêtes Esplanade Paul Lignon 12000 RODEZ Bureau 14 Salle des Fêtes Esplanade Paul Lignon 12000 RODEZ Bureau 15 Salle des Fêtes Esplanade Paul Lignon 12000 RODEZ		
RODEZ CANTON RODEZ-ONET	3	Bureau 16 Salle des Fêtes Esplanade Paul Lignon 12000 RODEZ Bureau 17 Salle des Fêtes Esplanade Paul Lignon 12000 RODEZ Bureau 18 Salle des Fêtes Esplanade Paul Lignon 12000 RODEZ		

Désignation des communes	nombre des bureaux de vote	Désignation des emplacements des bureaux de vote et des bureaux centralisateurs (caractères gras)	Bureaux de vote centralisateurs par canton	Périmètre du bureau de vote
SAINT-AMANS-DES-COTS	2	Bureau 1 Mairie 12460 SAINT-AMANS-DES-COTS Bureau 2 Ancienne Ecole publique de Touch 12460 SAINT-AMANS-DES-COTS		voir carte en annexe 36
SAINT-CHELY D'AUBRAC	1	Salle des Fêtes "Raymond CAYREL" 12470 SAINT-CHELY D'AUBRAC		L'ensemble du territoire communal
SAINT-CHRISTOPHE-VALLON	1	Salle des Fêtes 12330 SAINT-CHRISTOPHE-VALLON		L'ensemble du territoire communal
SAINT-COME D'OLT	1	Salle des fêtes 12500 SAINT-COME D'OLT		L'ensemble du territoire communal
SAINT-EULALIE D'OLT	1	Salle polyvalente 12130 SAINTE-EULALIE D'OLT		L'ensemble du territoire communal
SAINT-FELIX-DE-LUNEL	2	Bureau 1 Mairie de Saint-Félix 12320 SAINT-FELIX DE LUNEL Bureau 2 Salle de réunion de l'ancien presbytère de Lunel 12320 SAINT-FELIX DE LUNEL		Voir carte en annexe 37
SAINT-GENIEZ D'OLT-ET-D'AUBRAC	3	Bureau 1 Mairie Salle des Illustres 12130 SAINT-GENIEZ D'OLT-ET-D'AUBRAC Bureau 2 Mairie Salle des Illustres 12130 SAINT-GENIEZ D'OLT-ET-D'AUBRAC Bureau 3 Salle communale de Verlac le Bourg Aurélie Verlac 12130 SAINT-GENIEZ D'OLT-ET-D'AUBRAC	Bureau centralisateur du canton Lot et Palanges.	Voir carte en annexe 38
SAINT-HIPPOLYTE	1	Locaux de l'école privée, 12 rue du stade le Bourg 12140 SAINT-HIPPOLYTE		L'ensemble du territoire communal
SAINT-LAURENT D'OLT	1	Mairie Salle du Conseil 12560 SAINT-LAURENT D'OLT		L'ensemble du territoire communal
SAINT-MARTIN DE LENNE	1	Salle des fêtes 10 rue de la Mairie 12130 SAINT-MARTIN-DE-LENNE		L'ensemble du territoire communal
SAINTE-RADEGONDE	3	Bureau 1 Salle d'Animation 12850 SAINTE-RADEGONDE Bureau 2 Salle d'Animation 12850 SAINTE-RADEGONDE Bureau 3 Ancienne Ecole d'Inières 12850 SAINTE-RADEGONDE		Voir carte en annexe 39
SAINT-SATURNIN-DE-LENNE	1	Salle des Fêtes 12560 SAINT-SATURNIN-DE-LENNE		L'ensemble du territoire communal
SAINT-SYMPHORIEN-DE-THENIERES	1	Salles des fêtes 1 impasse Conquet 12460 SAINT-SYMPHORIEN-DE-THENIERES		L'ensemble du territoire communal
SALLES-LA-SOURCE	3	Bureau 1 Salle des Fêtes 12330 SALLES-LA-SOURCE Bureau 2 Salle des Fêtes 12330 SALLES-LA-SOURCE Bureau 3 Salle des Fêtes 12330 SALLES-LA-SOURCE	Bureau centralisateur du canton Vallon	Voir découpage électoral par bureau en annexe 40
SEBAZAC-CONCOURES	4	Bureau 1 Salle Polyvalente 12740 SEBAZAC-CONCOURES Bureau 2 Salle Polyvalente 12740 SEBAZAC-CONCOURES Bureau 3 Salle Polyvalente 12740 SEBAZAC-CONCOURES Bureau 4 Salle des Fêtes de Concoûres 12740 SEBAZAC-CONCOURES	Bureau centralisateur du canton Causse-Comtal	Voir carte en annexe 41
SEBRAZAC	1	Mairie 1 Place de la Mairie 12190 SEBRAZAC		L'ensemble du territoire communal
SENERGUES	1	Salle des fêtes 12320 SENERGUES		L'ensemble du territoire communal
SEVERAC-D'AVEYRON	6	Bureau 1 Salle d'Animation 2 rue de la Petite Côte 12150 SEVERAC-D'AVEYRON Bureau 2 Salle d'Animation 2 rue de la Petite Côte 12150 SEVERAC-D'AVEYRON Bureau 3 Salle des Fêtes Route de la Fontaine – Lapanouse 12150 SEVERAC-D'AVEYRON Bureau 4 Foyer Socio-culturel Route de la Gare – Recouls-Prévinquières 12150 SEVERAC-D'AVEYRON Bureau 5 Salle des Fêtes – Le Bourg – Lavernhe 12150 SEVERAC-D'AVEYRON Bureau 6 Salle des Fêtes – Route de Paouzadou – Buzeins 12150 SEVERAC-D'AVEYRON	Bureau centralisateur du canton Tarn et Causses	voir découpe électoral par bureau en annexe 42
SOULAGES-BONNEVAL	1	Salle des fêtes 12210 SOULAGES-BONNEVAL		L'ensemble du territoire communal
TAUSSAC	1	Salle des Fêtes 12600 TAUSSAC		L'ensemble du territoire communal
THERONDELS	1	Salle des Fêtes 12600 THERONDELS		L'ensemble du territoire communal
VALADY	3	Bureau 1 Mairie 12230 VALADY Bureau 2 Salle des Associations de Nuces 12230 VALADY Bureau 3 Salle des Fêtes de Fijaguet 12330 VALADY		Voir carte en annexe 43
VILLECOMTAL	1	Mairie Salle du Conseil 12580 VILLECOMTAL		L'ensemble du territoire communal
VIMENET	1	Salle Socioculturelle 12310 VIMENET		L'ensemble du territoire communal

ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE				
Désignation des communes	nombre des bureaux de vote	Désignation des emplacements des bureaux de vote et des bureaux centralisateurs (caractères gras)	Bureaux de vote centralisateurs par canton	Périmètre du bureau de vote
ALBRES (LES)	1	salle des fêtes 12220 LES ALBRES		L'ensemble du territoire communal
ALMONT-LES-JUNIES	1	Foyer des Jeunes 12300 ALMONT-LES-JUNIES		L'ensemble du territoire communal
AMBEYRAC	1	Mairie le Bourg 1260 AMBEYRAC		L'ensemble du territoire communal
ANGLARS-SAINT-FELIX	1	Salle des fêtes 12390 ANGLARS-SAINT-FELIX		L'ensemble du territoire communal
ASPRIERES	1	Salle d'Animations rue du Midi 12700 ASPRIERES		L'ensemble du territoire communal
AUBIN	5	Bureau 1 Salle d'accueil 12110 AUBIN Bureau 2 Salle d'accueil 12110 AUBIN Bureau 3 Centre de Loisirs GUA 12110 AUBIN Bureau 4 Salle Emile Zola Combes 12110 AUBIN Bureau 5 Sous le préau école Marcel Pagnol 12110 AUBIN	Bureau centralisateur du canton Enne et Alzou	Voir découpage électoral par bureau en annexe 44
AUZITS	2	Bureau 1 Salle des Fêtes La Planque 12390 AUZITS Bureau 2 Salle des Fêtes La Planque 12390 AUZITS		voir carte en annexe 45
BALAGUIER D'OLT	1	Mairie 12260 BALAGUIER D'OLT		L'ensemble du territoire communal
BARAQUEVILLE	3	Bureau 1 Gymnase 244 rue de la Vallée du Viaur 12160 BARAQUEVILLE Bureau 2 Gymnase 244 rue de la Vallée du Viaur 12160 BARAQUEVILLE Bureau 3 Gymnase 244 rue de la Vallée du Viaur 12160 BARAQUEVILLE	Bureau centralisateur du canton Céor-Ségala	Voir découpage électoral par bureau en annexe 46
BAS SEGALA (LE)	3	Bureau 1 Mairie de La Bastide l'Evêque 12200 LE BAS SEGALA Bureau 2 Mairie de Vabre-Tizac 12240 LE BAS SEGALA Bureau 3 Mairie de Saint-Salvadou 12200 LE BAS SEGALA		Voir carte en annexe 47
BELCASTEL	1	Salle des fêtes « Alzias de saunhac » 12390 BELCASTEL		L'ensemble du territoire communal
BOISSE-PENCHOT	1	Salle des fêtes 12300 BOISSE-PENCHOT		L'ensemble du territoire communal
BOR-ET-BAR	1	Salle de la Mairie Bar 12270 BOR-ET-BAR		L'ensemble du territoire communal
BOUILLAC	1	Mairie 12300 BOUILLAC		L'ensemble du territoire communal
BOURNAZEL	1	Salle des fêtes 79 place du Foirail 12390 BOURNAZEL		L'ensemble du territoire communal
BOUSSAC	1	Salle des fêtes 12160 BOUSSAC		L'ensemble du territoire communal
BRANDONNET	1	Mairie 12350 BRANDONNET		L'ensemble du territoire communal
CABANES	1	Salle des Fêtes – Place Fernand LACOMBE 12800 CABANES		L'ensemble du territoire communal
CALMONT	3	Bureau 1 Salle du conseil municipal 12450 CALMONT Bureau 2 Salle des Fêtes de Ceignac 12450 CALMONT Bureau 3 Salle des Fêtes de Magrin 12450 CALMONT		Voir carte en annexe 48
CAMBOULAZET	1	Salle des fêtes, 70 route du Tivatou 12160 CAMBOULAZET		L'ensemble du territoire communal
CAMJAC	1	Mairie Salle du Conseil 12800 CAMJAC		L'ensemble du territoire communal
CAPDENAC-GARE	5	Bureau 1 Salle Agora avenue Gambetta 12700 CAPDENAC-GARE Bureau 2 Salle Agora avenue Gambetta 12700 CAPDENAC-GARE Bureau 3 Ancienne école de St-Julien d'Empare 12700 CAPDENAC-G. Bureau 4 Ancienne école de Livinhac-le-Bas 12700 CAPDENAC-GARE Bureau 5 Ecole Beausoleil 12700 CAPDENAC-GARE	Bureau centralisateur du canton Lot et Montbazinois	Voir carte en annexe 49
CAPELLE-BALAGUIER (LA)	1	Salle des Fêtes 12260 LA CAPELLE-BALAGUIER		L'ensemble du territoire communal
CAPELLE-BLEYS (LA)	1	Salle des Fêtes de l'école le Bourg 12240 LA CAPELLE-BLEYS		L'ensemble du territoire communal
CASSAGNES-BEGONHES	1	Mairie 22 avenue de Lodève 12120 CASSAGNES-BEGONHES		L'ensemble du territoire communal
CASTANET	1	Mairie Salle des réunions 12240 CASTANET		L'ensemble du territoire communal
CASTELMARY	1	Mairie Lavernhe 12800 CASTELMARY		L'ensemble du territoire communal
CAUSSE-ET-DIEGE	2	Bureau 1 Loupiac Salle Polyvalente 12700 CAUSSE-ET-DIEGE Bureau 2 Loupiac Salle Polyvalente 12700 CAUSSE-ET-DIEGE		Voir carte en annexe 50
CENTRES	1	Salle des Fêtes 12120 CENTRES		L'ensemble du territoire communal
COLOMBIES	1	Bureau 1 Enceinte du Hall Sportif Roule du Ségala 12240 COLOMBIES		L'ensemble du territoire communal
COMPOLIBAT	1	Salle des Fêtes 238 Chemin des Igues 12350 COMPOLIBAT		L'ensemble du territoire communal
CRANSAC	2	Bureau 1 Salle d'accueil 12110 CRANSAC Bureau 2 salle d'accueil 12110 CRANSAC		Voir découpage électoral par bureau en annexe 51
CRESPIN	2	Bureau 1 Salle des Fêtes 12800 CRESPIN Bureau 2 Salle des Fêtes de Lespinassole 12800 CRESPIN		Voir carte en annexe 52

Désignation des communes	nombre des bureaux de vote	Désignation des emplacements des bureaux de vote et des bureaux centralisateurs (caractères gras)	Bureaux de vote centralisateurs par canton	Périmètre du bureau de vote
DECAZEVILLE	6	Bureau 1 Salle du Laminoir avenue du 10 août 12300 DECAZEVILLE	Bureau centralisateur du canton Lot et Dourdou	Voir découpage électoral par bureau en annexe 53
		Bureau 2 Salle du Laminoir avenue du 10 août 12300 DECAZEVILLE		
		Bureau 3 Salle du Laminoir avenue du 10 août 12300 DECAZEVILLE		
		Bureau 4 Salle du Laminoir avenue du 10 août 12300 DECAZEVILLE		
		Bureau 5 Salle du Laminoir avenue du 10 août 12300 DECAZEVILLE		
		Bureau 6 Salle du Laminoir avenue du 10 août 12300 DECAZEVILLE		
DRULHE	1	Espace des Templiers 12350 DRULHE		L'ensemble du territoire communal
ESCANDOLIERES	1	Salle des fêtes, 2142 route de la Méridienne-Le Puech du Vent 12390 ESCANDOLIERES		L'ensemble du territoire communal
FIRMI	3	Bureau 1 Mairie Salle des Conférences 12300 FIRMI		Voir découpage électoral par bureau en annexe 54
		Bureau 2 Mairie Salle des Conférences 12300 FIRMI		
		Bureau 3 Salle des Fêtes de la Bessenois 12300 FIRMI		
FLAGNAC	2	Bureau 1 Salle des Mariages Mairie 12300 FLAGNAC		Voir carte en annexe 55
		Bureau 2 Salle des Fêtes d'Agnac 12300 FLAGNAC		
FOISSAC	1	Salle des Fêtes – Le Bourg – 12260 FOISSAC		L'ensemble du territoire communal
FOUILLADE (LA)	1	Salle Omnisports, 12 route de Laudinie 12270 LA FOUILLADE		L'ensemble du territoire communal
GALGAN	1	Espace Associatif le Bourg 12220 GALGAN		L'ensemble du territoire communal
GOUTRENS	1	Mairie 12390 GOUTRENS		L'ensemble du territoire communal
GRAMOND	1	Espace d'Animation Route du Bouscaillou 12160 GRAMOND		L'ensemble du territoire communal
LANUEJOULS	1	Mairie 12350 LANUEJOULS		L'ensemble du territoire communal
LESCURE-JAOUL	1	Salle des Fêtes, Le Boug, 12440 LESCURE-JAOUL		L'ensemble du territoire communal
LIVINHAC-LE-HAUT	2	Bureau 1 Mairie 12300 LIVINHAC-LE-HAUT Bureau 2 Ancienne école de Laroque-Bouillac 12300 LIVINHAC-LE-HAUT		Voir découpage électoral par bureau en annexe 56
LUGAN	1	Salle des Fêtes 12220 LUGAN		L'ensemble du territoire communal
LUNAC	1	Mairie 12270 LUNAC		L'ensemble du territoire communal
MALEVILLE	1	Salle des Fêtes 12350 MALEVILLE		L'ensemble du territoire communal
MANHAC	1	Mairie Place de la Mairie Le Bourg 12160 MANHAC		L'ensemble du territoire communal
MARTIEL	2	Bureau 1 Mairie Salle du Conseil municipal 12200 MARTIEL		Voir carte en annexe 57
		Bureau 2 Hall de la Mairie 12200 MARTIEL		
MAYRAN	1	Salle Polyvalente des Janenques 12390 MAYRAN		L'ensemble du territoire communal
MELJAC	1	Mairie 12120 MELJAC		L'ensemble du territoire communal
MONTBAZENS	2	Bureau 1 Salle de spectacles 12220 MONTBAZENS		Voir carte en annexe 58
		Bureau 2 Salle de spectacles 12220 MONTBAZENS		
MONTEILS	1	Salle des Oeuvres Place de la Tour 12200 MONTEILS		L'ensemble du territoire communal
MONTSALES	1	Salle des fêtes Le bourg 12260 MONTSALES		L'ensemble du territoire communal
MORLHON-LE-HAUT	1	Salle des fêtes route du lac 12200 MORLHON-LE-HAUT		L'ensemble du territoire communal
MOYRAZES	1	Salle polyvalente des arméniens, avenue de vallon 12160 MOYRAZES		L'ensemble du territoire communal
NAJAC	1	Salle des Fêtes 12270 NAJAC		L'ensemble du territoire communal
NAUCELLE	2	Bureau 1 Salle des Fêtes rue de la Capelotte 12800 NAUCELLE		Voir carte en annexe 59
		Bureau 2 Salle des Fêtes rue de la Capelotte 12800 NAUCELLE		
NAUSSAC	1	Salle des fêtes, 59 route des Claris 12700 NAUSSAC		L'ensemble du territoire communal
OLS-ET-RINHODES	1	salle des Fêtes 12260 OLS-ET-RINHODES		L'ensemble du territoire communal
PEYRUSSE-LE-ROC	1	Mairie 12220 PEYRUSSE-LE-ROC		L'ensemble du territoire communal
PRADINAS	1	Salle d'animation 12240 PRADINAS		L'ensemble du territoire communal
PREVINQUIERES	1	Salle des fêtes le Bourg 12350 PREVINQUIERES		L'ensemble du territoire communal
PRIVEZAC	1	Salle des Fêtes 12350 PRIVEZAC		L'ensemble du territoire communal
QUINS	1	Salle des Fêtes 12800 QUINS		L'ensemble du territoire communal
RIEUPEYROUX	2	Bureau 1 Maison pour Tous 12240 RIEUPEYROUX	Bureau centralisateur du canton Aveyron et Tarn	Voir carte en annexe 60
		Bureau 2 Maison pour Tous 12240 RIEUPEYROUX		

Désignation des communes	nombre des bureaux de vote	Désignation des emplacements des bureaux de vote et des bureaux centralisateurs (caractères gras)	Bureaux de vote centralisateurs par canton	Périmètre du bureau de vote
RIGNAC	2	Salle des fêtes, Espace André Jarlan, Place du Foirail, 12390 RIGNAC Salle des fêtes, Espace André Jarlan, Place du Foirail, 12390 RIGNAC		Voir découpage électoral par bureau en annexe 61
ROUQUETTE (LA)	1	Salle des Fêtes 52 Place du Bourg 12200 La ROUQUETTE		L'ensemble du territoire communal
ROUSSENNAC	1	Salle des fêtes, 12 rue de la mairie 12220 ROUSSENNAC		L'ensemble du territoire communal
SAINT-ANDRE-DE-NAJAC	1	Mairie 12270 SAINT-ANDRE-DE-NAJAC		L'ensemble du territoire communal
SAINT-CROIX	1	Salle des Fêtes 12260 SAINTE-CROIX		L'ensemble du territoire communal
SAINT-IGEST	1	Mairie 12260 SAINT-IGEST		L'ensemble du territoire communal
SAINTE-JULIETTE-SUR-VIAUR	1	Salle des Fêtes 12120 SAINTE-JULIETTE-SUR-VIAUR		L'ensemble du territoire communal
SAINT-JUST-SUR-VIAUR	1	Salle des Fêtes La Fabrie 12800 SAINT-JUST-SUR-VIAUR		L'ensemble du territoire communal
SAINT-PARTHEM	2	Bureau 1 Mairie 12300 SAINT-PARTHEM Bureau 2 salle des Fêtes de Port d'Agrès 12300 SAINT-PARTHEM		Voir carte en annexe 62
SAINT-REMY	1	Salle des Fêtes 12200 SAINT-REMY		L'ensemble du territoire communal
SAINT-SANTIN	2	Bureau 1 salle des fêtes 12300 SAINT-SANTIN Bureau 2 salle des fêtes 12300 SAINT-SANTIN		Voir carte en annexe 63
SALLES-COURBATIES	1	Salle des fêtes de la Croix de Lagarde 12260 SALLES-COURBATIES		L'ensemble du territoire communal
SALVAGNAC-CAJARC	2	Bureau 1 Salle des Fêtes 12260 SALVAGNAC-CAJARC Bureau 2 Salle des fêtes de Saint-Clair 12260 SALVAGNAC-CAJARC		Le périmètre comprend le bourg de Salvagnac-Cajarc, les hameaux Le Causse et La Vayssière L'ensemble du territoire communal à l'exception du bourg de Salvagnac-Cajarc et des hameaux cités dans le périmètre du bureau n°1
SALVETAT-PEYRALES (LA)	1	Salle des fêtes communale, place andré calvignac 12440 LA SALVETAT-PEYRALES		L'ensemble du territoire communal
SANVENSA	1	Mairie le bourg 12200 SANVENSA		L'ensemble du territoire communal
SAUJAC	1	Mairie 12260 SAUJAC		L'ensemble du territoire communal
SAUVETERRE-DE-ROUERGUE	1	Salle des fêtes 1 chemin de dalmas 12800 SAUVETERRE-DE-ROUERGUE		L'ensemble du territoire communal
SAVIGNAC	1	Mairie Salle des Fêtes 12200 SAVIGNAC		L'ensemble du territoire communal
SONNAC	1	Salle des Fêtes du Bourg 12700 SONNAC		L'ensemble du territoire communal
TAURIAC-DE-NAUCELLE	1	Salle de la Mairie – Saint Martial 12800 TAURIAC-DE-NAUCELLE		L'ensemble du territoire communal
TAYRAC	1	Mairie 12440 TAYRAC		L'ensemble du territoire communal
TOULONJAC	1	Salle des fêtes le Bourg 12200 TOULONJAC		L'ensemble du territoire communal
VAILHOURLES	1	Salle Polyvalente 12200 VAILHOURLES		L'ensemble du territoire communal
VALZERGUES	1	Salle des Fêtes 12220 VALZERGUES		L'ensemble du territoire communal
VAUREILLES	1	Mairie 12220 VAUREILLES		L'ensemble du territoire communal
VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE	10	Bureau 1 Mairie – Salle du conseil municipal 12203 VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE Bureau 2 Mairie – Salle des pas perdus 12203 VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE Bureau 3 Ecole maternelle de la Chartreuse 12203 VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE Bureau 4 Ecole maternelle du Radel 12203 VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE Bureau 5 Salle des Fêtes n°1 12203 VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE Bureau 6 Ecole Haute Guyenne 12203 VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE Bureau 7 Salle des Fêtes n°2 12203 VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE Bureau 8 Cantine scolaire du Tricot 12203 VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE Bureau 9 Ecole Pendarès 12203 VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE Bureau 10 Ecole maternelle Sud 12203 VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE	Bureau centralisateur du canton Villefranche de Rouergue	Voir carte en annexe 64
VILLENEUVE D'AVEYRON	2	Bureau 1 salle des fêtes faubourg du grés 12260 VILLENEUVE D'AVEYRON Bureau 2 salle des fêtes faubourg du grés 12260 VILLENEUVE D'AVEYRON	Bureau centralisateur du canton Villeneuvois et Villefranchois	Voir carte en annexe 65
VIVIEZ	2	Bureau 1 Salle de la Bastidie Place de la Victoire 12110 VIVIEZ Bureau 2 Ecole publique mixte de Viviez Pont 12110 VIVIEZ		Voir découpage par bureau de vote en annexe 66

Préfecture Aveyron

12-2021-05-28-00002

Délégation de signature à M. Guillaume
RAYMOND, sous-préfet de
Villefranche-de-Rouergue



**PRÉFET
DE L'AVEYRON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination des
politiques publiques et de l'appui
territorial**

PÔLE DE LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE

Arrêté n°

du 28 mai 2021

Objet : Délégation de signature à M. Guillaume RAYMOND, sous-préfet de Villefranche-de-Rouergue.

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 29 juillet 2020 nommant Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, préfète de l'Aveyron ;

VU le décret du 6 mai 2021 nommant Mme Isabelle KNOWLES, secrétaire générale ;

VU le décret du 12 mai 2021 nommant M. Guillaume RAYMOND, sous-préfet de Villefranche-de-Rouergue ;

VU l'arrêté du 19 juillet 2019 portant organisation des services de la préfecture de l'Aveyron ;

VU les avis du comité technique des 3 décembre 2020 et 2 avril 2021 proposant une modification de l'organigramme ;

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 72 30
Mél. : pref-coordination@aveyron.gouv.fr
PREF/DCPPAT/PCI

1/2

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture :

- A R R E T E -

Article 1er : Délégation de signature est donnée à M. Guillaume RAYMOND, sous-préfet de Villefranche-de-Rouergue à l'effet de signer :

- pour toutes les matières intéressant l'arrondissement de Villefranche-de-Rouergue et pour l'exécution des missions qui lui sont confiées par la préfète, tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents, à l'exception des déferés devant les juridictions administratives et financières ;

- pour l'ensemble du département, pour les missions relatives au tourisme hors la carte de guide conférencier, à la réglementation générale (foire, salon, jury d'assises, police des jeux), aux affaires scolaires, aux annonces légales, au système d'information sur le marché intérieur (IMI), tous arrêtés, décisions, rapports, correspondances et documents.

Article 2 : Délégation est donnée à M. Guillaume RAYMOND, sous-préfet de Villefranche-de-Rouergue, dans le cadre de ses fonctions, à l'effet de signer les expressions de besoins et les marchés ainsi que les constatations de service fait sur le programme 354 (administration territoriale de l'État) pour le centre de coût PRFSP02012, dans la limite du budget annuel notifié pour celui-ci, et en son absence à :

- M. Pierre GAVOIS, secrétaire général de la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue, dans la limite de 3 000 €.

Délégation de signature est donnée à M. Guillaume RAYMOND, sous-préfet de Villefranche-de-Rouergue, dans le cadre de ses fonctions, à l'effet d'utiliser une carte d'achat pour les dépenses relevant du programme 354 (administration territoriale de l'État) pour le centre de coût PRFSP02012, dans la limite de son profil carte d'achat de 15 000 €.

Article 3 : Délégation est en outre donnée pour l'ensemble du département à M. Guillaume RAYMOND, sous-préfet de Villefranche-de-Rouergue, à l'effet de prendre toute décision nécessitée par une situation d'urgence lorsqu'il assure le service de permanence.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume RAYMOND, sous-préfet de Villefranche-de-Rouergue, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1er du présent arrêté sera exercée par Mme Isabelle KNOWLES, secrétaire générale de la préfecture, ou par M. Pierre GAVOIS, secrétaire général de la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue.

Article 5 : La secrétaire générale de la préfecture et le sous-préfet de Villefranche-de-Rouergue sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Rodez, le 28 mai 2021

Valérie MICHEL-MOREAUX